

RAPPORT LEC ARTICLE 29 | 2023

Rapport de performance en matière de durabilité

Introduction

La politique de durabilité de SWEN Capital Partners décline les principes du développement durable au niveau de ses pratiques d'investissement. Elle détaille ainsi l'expertise en Finance Durable développée par SWEN Capital Partners, de la due diligence jusqu'au suivi de l'investissement, à travers l'évaluation et le reporting de ses investissements.

SWEN Capital Partners déploie sa politique de durabilité dans toutes ses stratégies d'investissement (primaire, secondaire et direct) et sur toutes les classes d'actifs gérées (Private Equity, Private Debt et Private Infrastructure), y compris pour ses clients sous mandats de gestion, contrats de conseil et/ou prestation de services (administration).

Ce rapport couvre l'ensemble des classes d'actifs gérées par SWEN Capital Partners en dehors des contrats de conseil et/ou prestation de services. Le montant des encours couvert par ce rapport est de 5,8 milliards d'euros soit 72% des encours gérés par SWEN CP (soit 3,7 milliards en valeur liquidative).

SWEN Capital Partners considère et mesure les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité tels que définis par l'article 4 du règlement au niveau de l'entité en mesurant et en suivant l'impact négatif global sur les facteurs de durabilité des décisions d'investissement dans ses activités de gestion des fonds d'investissement alternatifs (FIA), y compris les fonds dont la gestion est déléguée, les mandats de gestion pour les tiers et les conseils en investissement.

Les informations relatives aux dispositifs de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (ci-après appelé règlement SFDR) ont été publiées par SWEN Capital Partners dans un document dédié et intitulé « Déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur son site internet. Cette section comprend un résumé de ce document ainsi que la publication des Principaux Impacts Adverses ("PAI") au niveau de SWEN Capital Partners. Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter le document sur le site internet de SWEN Capital Partners.

<https://www.swen-cp.fr/finance-durable/expertise>

Cette déclaration sur les principaux effets négatifs des facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Le montant des encours couvert par ce rapport, pour ce qui est des indicateurs PAI, est de 5,76 milliards d'euros (soit 3,648 milliards d'euros en valeur liquidative au 31/12/2023) sur un total de 8,11 milliards d'euros d'encours gérés ou conseillés par SWEN Capital Partners au 31/12/2023 (soit un taux de couverture de 71%). En effet, SWEN Capital Partners n'est pas en mesure de calculer les PAI sur ses fonds non-professionnels, ses fonds ouverts constitués avant 2012 et les portefeuilles gérés pour lesquels la réalisation d'un rapport ESG n'est pas inclus dans la documentation contractuelle. Ces fonds et portefeuilles gérés n'étant pas soumis à la campagne de collecte de données ESG permettant à SWEN Capital Partners de calculer les PAI. Les portefeuilles sous mandats de conseil ne sont également pas inclus dans le périmètre du rapport.

Sommaire

01

Stratégie Finance Durable et moyens associés

Une politique Finance Durable intégrée au projet d'entreprise [p.5](#)

Des moyens internes déployés au service de l'intégration ESG [p.6](#)

Climat et biodiversité : une politique Nature ambitieuse [p.8](#)

Détail des encours des produits financiers article 8 et 9 [p.11](#)

Labélisation de nos fonds [p.11](#)

02

Application de la Politique Finance Durable

Périmètre de couverture de la politique de durabilité [p.13](#)

Nature des critères ESG pris en compte [p.14](#)

Intégration des critères ESG au processus d'investissement

- Investissements en direct [p.16](#)
- Investissements par souscription de part de fonds [p.18](#)

Évaluation des risques de contentieux ou de responsabilité [p.22](#)

03

Indicateurs de performance en matière de durabilité

Définition d'un investissement durable selon SFDR [p.24](#)

Marqueurs stratégiques [p.25](#)

Politiques d'exclusions sectorielles [p.26](#)

Indicateurs environnementaux [p.28](#)

Indicateurs sociaux [p.39](#)

Indicateurs de gouvernance [p.40](#)

04

Dialogue et stratégie d'engagement

Stratégie d'engagement [p.42](#)

Présentation et bilan des votes en AG [p.44](#)

06

Gouvernance [p.51](#)

Politique de rémunération [p.52](#)

Prise en compte de la parité [p.53](#)

05

Communication des meilleures pratiques

Communication des pratiques et performances [p.46](#)

ESG Best Practices Honours by SWEN [p.47](#)

Relations presse et événements [p.48](#)

Adhésion à des initiatives de place [p.49](#)



D

1

Stratégie Finance Durable et moyens associés

1. Une politique Finance Durable intégrée au projet d'entreprise p.5
2. Des moyens internes déployés au service de l'intégration ESG p.6
3. Climat et biodiversité : une politique Nature ambitieuse p.8
4. Détail des encours des produits financiers article 8 et 9 p.11
5. Labélisation de nos fonds p.11



1.1 Une politique Finance Durable intégrée au projet d'entreprise

Des produits financiers engagés

SWEN CP s'engage à :

- Ne créer que des **fonds classifiés article 8 ou 9** au sens SFDR pour tout lancement de nouveau produit
- Proposer à ses clients sous mandat de faire évoluer la stratégie de leurs portefeuilles pour soumettre un minimum de **50% de ses mandats en article 8** selon SFDR à fin 2024
- Lancer régulièrement de nouvelles **stratégies d'impact** et de multi-stratégies dédiées aux enjeux de demain

Une politique climat et biodiversité ambitieuse

- Un durcissement des **politiques d'exclusions sectorielles** liées au charbon et au pétrole et gaz fossiles : nouveaux seuils, toute leurs chaînes de valeur et leurs fournisseurs
- Un engagement de **désinvestissement total d'ici 2030** pour le charbon et 2035 pour le pétrole et gaz fossile
- Une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris au plus près de **+1,5° d'ici 2050**
- Le diagnostic des impacts et dépendances et **empreintes biodiversité**, un scoring biodiversité des fonds

L'accompagnement de notre écosystème

La mobilisation de nos équipes pour accompagner nos clients, participations et sociétés de gestion partenaires dans une **trajectoire commune**.

Une gouvernance dédiée

- Un **Comité de pilotage** composé de référents représentant l'ensemble des métiers de la société
- Des **Comités Exécutifs** dédiés à ces sujets et un Comité spécialisé Finance Durable au sein du **Conseil d'Administration**
- La création d'un **droit de véto ESG** sur chaque opportunité d'investissement





1.2 Des moyens internes déployés au service de l'intégration ESG

La politique de durabilité de SWEN Capital Partners est déployée sur l'ensemble de ses métiers et mise en application par l'ensemble des 103 salariés que compte l'entreprise en 2023. Les équipes d'investissement, représentant 38 personnes, travaillent en étroite collaboration avec l'équipe Finance Durable, composée de 9 personnes, afin de mettre en œuvre les différentes phases d'intégration ESG, d'investissement durable ou à impact au sein du processus d'investissement.

Une internalisation de longue date des responsabilités ESG

SWEN Capital Partners a été l'une des premières équipes de gestion dans le capital investissement à disposer d'une équipe ESG dédiée, internalisée, qu'elle a peu à peu fait croître pour renforcer ses compétences. Le département est piloté par le Directeur de la Stratégie Finance Durable, épaulé par une Directrice Adjointe, disposant tous deux de plus de 10 ans d'expérience professionnelle en Finance Durable, et se compose de 2 Responsables ESG (plus de 5 ans d'expérience professionnelle) et de 5 analystes ESG. L'équipe ESG est membre des comités d'investissement et dispose, depuis 2023, d'un droit de veto ESG.

Indépendante des équipes d'investissement, l'équipe Finance Durable est en charge du déploiement opérationnel de la stratégie de SWEN Capital Partners en matière de durabilité. Elle est également garante de la mise en œuvre, pour partie, de la Mission de la société de gestion.

L'équipe Finance Durable est responsable, pour chaque opportunité d'investissement, de la bonne identification, de l'analyse et de la gestion des risques de durabilité, en parallèle de l'analyse des risques financiers effectuée par les équipes d'investissement. Elle se charge également d'identifier et de hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Cette démarche est supervisée par l'ensemble des membres de chaque comité d'investissement et par l'équipe de conformité en contrôle de deuxième niveau. L'équipe fonde son analyse principalement sur des données fournies directement par les sociétés étudiées ou en portefeuille. Des données externes sont également utilisées et peuvent inclure des estimations. Celles-ci sont fournies par des parties externes sélectionnées par le biais d'une diligence raisonnable interne évaluant la robustesse des méthodologies qu'elles utilisent.

L'équipe assure également le suivi et l'accompagnement des sociétés et actifs d'infrastructure investis et fonds d'investissement souscrits. Elle s'appuie dans toutes ses démarches sur les équipes d'investissement et sur le management de la société ou de l'actif considéré.

En parallèle, les équipes de gestion des risques et de conformité s'assurent que les règles de construction de portefeuille des fonds sous gestion sont respectées, en amont des investissements et durant la vie des fonds, et conformes aux engagements extra-financiers contractuels énoncés par la documentation précontractuelle et contractuelle du ou des véhicules gérés impliqués dans l'opération, ainsi qu'aux engagements de SWEN Capital Partners. Les équipes de gestion des risques et du contrôle interne sont membres des comités d'investissement et disposent chacune d'un droit de veto.



Renaud SERRE-LAPERGUE
Sustainable Finance
Strategy Director



Julie OLIVIER
Sustainable Finance
Strategy Deputy Director



Floriane LAFORE
ESG
Manager



Chloé DEL RIO
Senior ESG
Analyst



Tom BAYOL
ESG
Analyst



Valentin PICARD
ESG
Analyst



Zoé RETAILLEAU
ESG
Analyst



Margaux THOMIN
ESG
Analyst



Bérénice DE VALROGER
ESG
Analyst



1.2 Des moyens internes déployés au service de l'intégration ESG

La formation ESG des équipes, socle de notre stratégie de développement

Les collaborateurs de SWEN Capital Partners sont régulièrement formés et sensibilisés aux problématiques ESG et à la manière de les intégrer dans l'ensemble du processus de décision d'investissement. Cette politique de formation, qui vise à améliorer le niveau d'expertise des équipes en matière de durabilité, fait également partie de notre politique de rétention du personnel. Les formations peuvent avoir des objectifs différents :

- **Anticiper les réglementations et comprendre les méthodologies développées par SWEN Capital Partners.** Suite à l'entrée en application de réglementations européennes sur la Finance Durable, l'ensemble des collaborateurs a par exemple été formé aux règlements Taxonomie, SFDR, AIFM et MIFID 2 ainsi qu'à la loi française Énergie et Climat (la dernière en date, courant 2024, concernait la mise en œuvre de la CSRD). Tous les collaborateurs ont également été formés en 2023 à la définition d'un investissement durable de SWEN Capital Partners et aux lignes directrices de la Politique Finance Durable et Nature. Tous les nouveaux collaborateurs bénéficient d'un programme d'on-boarding d'introduction à la démarche de durabilité de la société de gestion.
- **Mieux accompagner les entreprises.** En 2022/23, une dizaine de collaborateurs ont été formés pour devenir B Leader c'est-à-dire pour pouvoir accompagner des entreprises vers la certification B Corp. En 2023, l'ensemble des collaborateurs a également été formé à la mise en place de trajectoires bas carbone et des restitutions ont été organisés autour des résultats obtenus sur la réalisation d'estimation des empreintes carbone et des empreintes biodiversité.
- **Eclairer, comprendre pour innover.** Dans sa politique Finance Durable publiée en 2023, SWEN Capital Partners s'est engagée à former les membres du Conseil d'Administration, du Comité Exécutif et du Comité de Pilotage Finance Durable aux enjeux ESG (voir chapitre 06), à travers des interventions d'experts et des ateliers dédiés. En 2023 des sessions spécifiques ont été menées en ce sens.

Des partenariats réguliers et nombreux avec des experts externes

SWEN Capital Partners sollicite l'accompagnement de prestataires externes bénéficiant d'expertises techniques afin d'analyser au mieux la **performance extra-financière de ses investissements** :

- Estimation de l'**empreinte carbone** de nos participations et réalisation de trajectoires d'alignement bas carbone de nos portefeuilles
- Estimation de l'**empreinte biodiversité** de nos participations
- Accompagnement dans l'analyse de **trajectoires climatiques** de nos investissements et dans la définition d'objectifs de décarbonation en ligne avec l'Accord de Paris.
- Soutien dans la conduite d'analyse d'alignement à la **Taxonomie Européenne**
- Macroanalyse de la contribution et de l'exposition aux risques vis-à-vis des **Objectifs de Développement Durable (ODD)**
- Support à l'élaboration méthodologique d'analyses et de **scorings ESG** des sociétés de gestion candidates aux ESG Best Practices Honours
- Identification des **controverses**, en complément du dispositif interne déployé par SWEN Capital Partners
- Élaboration de méthodologie et d'outils de **mesure de l'impact**
- Réalisation de la **collecte de données ESG** à travers des solutions techniques

Une collaboration étroite avec les fondateurs de la NEC Initiative pour déployer la Net Environmental Contribution

Depuis l'adoption par SWEN Capital Partners de l'indicateur NEC, un programme de formation sur la méthodologie a été déployé auprès d'une large partie des équipes (équipes d'investissement, ESG, COMEX, contrôle des risques). Cette formation a été renouvelée en 2024 en lien avec la mise à jour méthodologique de l'outil et pour embarquer également les nouveaux arrivants au sein de l'équipe

SWEN Capital Partners est devenue en 2022 actionnaire de l'entreprise NEC Initiative et membre de son Conseil de Surveillance. La NEC Initiative est une société ayant le statut d'entreprise à mission. Elle a été créée dans le but de développer et promouvoir la méthodologie NEC auprès de tiers. Dans ce cadre, en 2022 et 2023, les équipes de SWEN Capital Partners ont participé à la mise à jour de la méthodologie qui est entrée en vigueur en 2024.



1.3 Climat et biodiversité : une politique Nature fondée sur 3 piliers d'engagement

PILIER 01

S'inscrire en cohérence avec les **cadres internationaux** et piloter notre politique à un niveau **stratégique**

- Orienter nos activités pour s'aligner aux cibles fixées par le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal à l'horizon 2030
- S'engager sur une trajectoire d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris, notamment via la signature de la Net Zero Asset Managers initiative (NZAM)

PILIER 02

Contribuer à régénérer les écosystèmes en intégrant les **enjeux Nature dans toutes nos décisions** d'investissement

- Mesurer nos impacts et dépendances vis-à-vis des écosystèmes à l'échelle de nos portefeuilles
- Accompagner la transition des activités économiques et atténuer leurs effets négatifs
- Créer des produits financiers contribuant à la restauration et à la conservation

PILIER 03

Accompagner nos parties prenantes vers une **meilleure intégration de la Nature** dans leurs activités

- Former nos collaborateurs et nos instances de gouvernance
- Accompagner nos participations, nos fonds partenaires et nos clients
- Contribuer aux initiatives de place et aux travaux méthodologiques





1.3 Climat et biodiversité : Politique Nature

Mesures d'alignement avec les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique

En 2023, SWEN Capital Partners a publié sa Politique Nature marquant son engagement de contribuer aux objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique. Elle s'est notamment fixée des **objectifs à 2030** en lien avec **10 cibles** de l'Accord de Kuning-Montréal et aligne ainsi ces engagements afin de contribuer à l'atténuation des pressions exercées sur la biodiversité et à la conservation et à la restauration des écosystèmes. Le tableau ci-contre en est le reflet.

Son premier engagement consiste à atténuer les pressions sur la biodiversité en réduisant les facteurs qui conduisent à son érosion.

Cela implique de prendre des mesures pour limiter la dégradation des habitats naturels, prévenir la surexploitation des ressources, réduire la pollution, contrôler la propagation des espèces envahissantes et minimiser les impacts des changements climatiques.

En atténuant ces pressions, on peut ralentir le déclin de la biodiversité et préserver les écosystèmes qui soutiennent la vie sur Terre.

Son deuxième engagement vise à contribuer à la conservation et à la restauration des écosystèmes.

Cela implique la mise en place d'actions concrètes pour préserver les espèces et les habitats menacés, ainsi que pour restaurer les écosystèmes dégradés. Cela peut inclure le développement de solutions visant à financer la création de réserves naturelles, la protection des aires marines, la régénération des forêts, la réintroduction d'espèces indigènes et la mise en place de pratiques agricoles durables.

En conservant et en restaurant les écosystèmes, on favorise la survie des espèces, la préservation des interactions écologiques et la résilience des écosystèmes face aux pressions futures.

Ces deux approches sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Atténuer les pressions sur la biodiversité permet de stopper son déclin, tandis que la conservation et la restauration des écosystèmes contribuent à rétablir des conditions favorables à la biodiversité.

INTÉGRATION DES CIBLES DE L'ACCORD KUNMING-MONTRÉAL DANS NOTRE STRATÉGIE NATURE

POUR SWEN CAPITAL PARTNERS, S'ALIGNER AVEC L'ACCORD KUNMING-MONTRÉAL SIGNIFIE PARTICIPER À :				STRATÉGIE NATURE
Diminuer les financements négatifs (cible 18)		Augmenter les financements positifs (cible 19)		
AFIN DE FINANCER LA TRANSITION DE SECTEURS ET PRATIQUES ÉCONOMIQUES :				PILIER 1 Une politique orientée vers les cadres internationaux et pilotée à un niveau stratégique
Consommation durable (cible 16)	Agriculture et pêche durables (cible 10)	Planification urbaine durable (cible 12)	Prise en compte impacts et dépendances (cible 15)	
DANS LE BUT D'ATTÉNUER LES IMPACTS NÉGATIFS SUR LA BIODIVERSITÉ :				
<p>Changement d'usage des sols/eau : limitation conversion d'espaces (cibles 1 et 3)</p> <p>Surexploitation des ressources : commerce illégal + utilisation durable d'espèces sauvages (cibles 5 et 9) + fonctions Services Écosystémiques (cible 11)</p> <p>Changement climatique : réduire impact sur la biodiversité (cible 8)</p> <p>Pollutions : réduire les risques nutriments, pesticides, plastiques (cible 7)</p> <p>EEE : réduire introduction et établissement (cible 6)</p>				PILIER 2 Des enjeux Nature intégrés au sein de toutes nos décisions d'investissement
ET DE PARTICIPER AUX EFFORTS DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION :				
Zéro perte de zone de haute importance (cible 1)		Conservation de 30% des écosystèmes d'importance (cible 3)		
Actions urgentes extinction espèces menacées (cible 4)		Restauration de 30% des écosystèmes dégradés (cible 2)		PILIER 3 Accompagner nos parties prenantes vers l'intégration de la Nature dans leurs activités
EN S'APPUYANT SUR DES CAPACITÉS DÉDIÉES :				
Intégration systématique biodiversité (cible 14)	Prise en compte impacts et dépendances (cible 15)	Meilleures données, informations et connaissances disponibles (cible 21)		
Capacités, l'accès et les transferts de technologies (cible 20)	Représentation, participation, justice et accès inclusifs (cible 22)	Égalité des sexes pour la mise en œuvre (cible 23)		



1.3 Climat et biodiversité : Politique Nature

Alignement avec les trajectoires de décarbonation

En 2023, SWEN Capital Partners s'est engagée, au travers de sa Politique Finance Durable, sur une trajectoire d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris au plus près de **+1,5°C à l'horizon 2050**.

Cet engagement est détaillé au travers d'indicateurs, d'un cadre d'analyse spécifique et d'objectifs quantitatifs, ainsi que des mesures de suivi de résultat détaillés dans sa Politique Nature sur un périmètre précis et qui sera progressif. Il a été complété en 2023 par un engagement de sortie du secteur du charbon, du pétrole et du gaz fossile.

Cet engagement public correspond à un objectif de réduction de près de 40% (tCO₂eq/CA) à l'horizon 2030

SWEN CP a choisi d'axer en premier lieu ses efforts sur son portefeuille direct Private Equity et Infrastructures. En identifiant ce périmètre initial, SWEN CP a cherché à se concentrer sur les actifs et les investissements sur lesquels elle exerce une influence directe. Il correspond à **19%** des montants investis au 31/12/2022. Le périmètre couvert comprend ainsi les investissements directs réalisés par les fonds ouverts gérés par SWEN CP (hors FIP/FCPI et fonds dédiés et y compris les co-investissements directs réalisés par le biais de véhicule de co-investissement).

Scopes retenus

Scope 1 & 2 pour les investissements directs en Private Equity en raison du manque de robustesse actuel des référentiels de marché utilisés sur le scope 3 et de la qualité de la donnée) et 1, 2 et 3 pour les investissements directs en infrastructure.

Méthodologie utilisée

Réduction en intensité monétaire Private Equity : (tCO₂/CA ; Infrastructure : tCO₂/EV). La métrique en intensité monétaire nous permet de formaliser un engagement global qui recouvre nos différents secteurs, et pallie le manque de données physiques disponibles à date. Cependant, nous reconnaissons qu'une métrique en intensité physique serait préférable pour évaluer les trajectoires. Nous travaillons à ce qu'ultérieurement nos engagements de décarbonation de nos actifs d'infrastructure soient établis selon des KPIs d'activité physique.



SWEN Capital Partners a renouvelé cet exercice de définition d'objectifs de réduction des émissions de GES de ses investissements directs en 2024, notamment pour confronter les objectifs fixés initialement et, éventuellement, les ajuster. Pour cela, la société s'est notamment appuyée sur des données carbone de meilleure qualité, tant au niveau des données réelles que des proxy sectoriels utilisés, et en s'appuyant sur les scénarios climatiques et sectoriels les plus à jour.



1.4 Détail des encours des produits financiers article 8 et 9

Le tableau ci-dessous exprime les encours gérés par SWEN Capital Partners via des produits financiers Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR. L'ensemble des produits financiers Article 8 et 9 représente 50,2% des encours de SWEN Capital Partners, 50,6% des montants investis (en valorisation courante) et 100% des fonds gérés par SWEN CP créés depuis 2022.

Montants en € millions des produits financiers Article 8 et 9 gérés par SWEN CP

	Produits financiers Article 8	Produits financiers Article 9	Total
Encours ⁴	2 007	930	2 937
Pourcentage des encours ⁵	34%	16%	50%
Montants investis ⁶	1 290	558	1 848
Pourcentage investi par rapport au total des encours gérés ⁷	35%	15%	51%

1.5 Labélisation de nos fonds

Depuis 2021, deux fonds sont labélisés :

- **FCPI Capital Innovant 1** et **FCPI Capital Innovant 2** ont reçu le **label Relance** qui atteste de l'engagement d'un fonds à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotées ou non. L'objectif du label est d'orienter l'épargne vers ces placements qui répondent aux besoins de financement de l'économie française consécutifs de la crise sanitaire tout en respectant un ensemble de critères décrits dans la charte du label.
- **SWEN Impact Fund for Transition 2** a reçu le label du gouvernement français **Greenfin** qui garantit aux investisseurs une contribution au financement de la transition énergétique.

Liste des produits financiers article 8 et 9 gérés par SWEN Capital Partners

TYPE DE FONDS	NOM DU FONDS GÉRÉ PAR SWEN CAPITAL PARTNERS	
Produits financiers Article 8	Territoires Innovants 2	2017
	SWEN CO-INVEST 2	2018
	Fonds dédié 1	2018
	Territoires Innovants 3	2020
	SWEN Infra Multi-Select 4	2020
	Fonds dédié 2	2020
	Fonds dédié 3	2020
	Fonds dédié 4	2020
	SWEN PE Select Europa 6	2021
	Fonds dédié 5	2021
	SWEN Exclusive Infrastructures	2022
	Capital Innovant N°2	2022
	SWEN Mezz Flex 3	2022
	SWEN Exclusive Infrastructures 2	2023
SWEN Territoires Innovants 4	2023	
Fonds dédié 6	2023	
Fonds dédié 7	2023	
Fonds dédié 8	2023	
Produits financiers Article 9	SWEN Impact Fund for Transition	2019
	Blue Ocean	2021
	SWEN Impact Fund for Transition 2	2021

4. Il s'agit de la taille des fonds en montant engagé par les souscripteurs (MTS). Ce chiffre est amené à évoluer à la hausse puisque certains fonds sont actuellement en période de levée de fonds. 5. Le total des encours gérés en montant engagé représente 5 814 millions d'euros au 31/12/2023. 6. Les montants investis en valeur liquidative correspondent à la fois aux montants investis par les fonds SWEN Capital Partners dans des fonds sous-jacents et dans des entreprises. 7. Le total des encours gérées en valeur liquidative représente 3 649 millions d'euros au 31/12/2023.



02

Application de la Politique Finance Durable

1. Périmètre de couverture de la politique de durabilité p.13
2. Nature des critères ESG pris en compte p.14
3. Intégration des critères ESG au processus d'investissement p.15
 - Investissements en direct p.16
 - Investissements par souscription de part de fonds p.18
4. Évaluation des risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux p.22



2.1 Périmètre de couverture de la politique de durabilité

Niveau d'intégration ESG par type de produits financiers

À la vue de l'hétérogénéité de ses actifs, de la pluralité de ses gammes de fonds et de la construction progressive de son approche d'investisseur responsable, SWEN Capital Partners peut être amené à décliner ses engagements en matière de durabilité de manière différenciée selon les véhicules d'investissement dont elle assure la gestion. Ceux-ci peuvent être organisés en quatre catégories, selon leur niveau d'exigence en matière d'intégration des facteurs de durabilité. **Bien que l'approche soit différente, 99,9% des investissements de SWEN Capital Partners intègre des critères ESG (valeur liquidative).**

	PRODUITS FINANCIERS AVEC INTÉGRATION ESG	PRODUITS FINANCIERS AVEC INTÉGRATION ESG AVANCÉE	PRODUITS FINANCIERS APPLIQUANT LA DÉMARCHE DE DURABILITÉ DE SWEN CP	PRODUITS FINANCIERS APPLIQUANT LA DOCTRINE D'IMPACT
INTÉGRATION ESG AU NIVEAU DU PRODUIT FINANCIER	Produit financier n'ayant pas d'objectif d'investissement durable et ne faisant pas la promotion de caractéristiques E/S		Promotion de caractéristiques E/S sans objectif d'investissement durable	Objectif d'investissement durable et/ou application de la Doctrine d'Impact
CLASSIFICATION SFDR	Fonds ni article 8, ni article 9	Fonds ni article 8, ni article 9	Article 8	Article 9
NIVEAU DE DURABILITÉ	Fonds antérieur à la politique de durabilité (2020)	Application de la politique de durabilité		
EXEMPLE DE GESTION EXTRA-FINANCIÈRE	Application des politiques d'exclusions sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> • Application ESG systématique • Application des politiques sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Fléchage des investissements primaires et secondaires vers les fonds les plus avancés en matière d'investissement responsable • Score NEC cible 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif d'investissement durable • Application de la <u>Doctrine d'Impact</u> de SWEN CP

Ces deux catégories de véhicules appliquent une démarche d'intégration avancée des facteurs de durabilité dans leurs pratiques d'investissement et se fixent également des exigences spécifiquement liées à des considérations ESG dans leurs règles d'allocation contractualisées dans la documentation juridique des produits financiers et des services fournis (objectif d'investissement durable, fléchage des investissements primaires et secondaires vers les fonds les plus avancés en matière de durabilité, approche d'impact, score NEC cible etc.).

Cette catégorie de véhicules concerne certains mandats de gestion et fonds dédiés gérés par SWEN Capital Partners qui appliquent sa politique de durabilité sans pour autant que des exigences ESG spécifiques soient établies dans leurs règles d'investissement / d'allocation (exception faite des exclusions sectorielles qui s'appliquent systématiquement pour les mandats de gestion et les fonds dédiés).

La quatrième catégorie regroupe les véhicules des gammes de fonds non-professionnels, dédiés ou mandats de gestion de SWEN Capital Partners dont le millésime est antérieur à 2020 et qui ne sont pas présents dans les autres catégories.



2.2 Nature des critères ESG pris en compte

Les critères ESG retenus par SWEN Capital Partners se basent sur l'étude des textes fondamentaux, des grandes conventions internationales, des textes fondateurs du Développement Durable, ainsi que des réglementations et législations applicables.

ENVIRONNEMENT

Risques de perte de valeur du portefeuille ou de la participation liée à des problématiques environnementales

SOCIAL

Risques de perte de valeur du portefeuille ou de la participation liée à des problématiques sociales

GOUVERNANCE

Risques de perte de valeur du portefeuille ou de la participation liée à de mauvaises pratiques managériales ou organisationnelles pouvant mener à l'instabilité de l'entreprise

RÉFÉRENTIELS & CADRE INTERNATIONAUX

GHG Protocol
Taxonomie Européenne
ISO 14000
Management environnemental

Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE
ISO 9001 | Management de la qualité
OHSAS 18001 | Santé et sécurité

Pacte Mondial des Nations Unis
Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail
ISO 28 000 | Responsabilité sociétale

SWEN CP utilise notamment les critères retenus par la méthodologie NEC pour évaluer les impacts environnementaux et climatiques des investissements réalisés en direct (si applicables et couverts par un référentiel NEC)

SWEN CP porte une attention particulière à la complémentarité des profils, à la diversité des genres et à l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et des jeunes diplômés.

Elle fait partie du Groupe de Travail sur les Droits Humains de France Invest

SWEN CP renforce sa vigilance sur ces sujets dès lors qu'un de ses investissements est réalisé dans :

1. une zone géographique jugée comme sensible en matière de corruption ou de droits humains
2. un secteur identifié comme régulièrement victime de mauvaises pratiques et soumis à des risques de réputation élevés



2.3 Intégration des critères ESG au processus d'investissement

La démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques se décline dans l'analyse réalisée en amont des investissements et lors de la période de détention.

Afin de réduire les risques de durabilité identifiés, SWEN Capital Partners a adopté des règles de gestion de portefeuille permettant de sélectionner des sociétés de gestion ou des fonds (pour les investissements indirects) et des entreprises ou actifs d'infrastructures (pour les investissements directs) ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'appréciation des risques de durabilité repose sur l'analyse des pratiques et politiques des sociétés de gestion d'une part, les enjeux ESG (dont climatiques et biodiversité) les plus matériels et les réponses apportées par les entreprises ou actifs d'infrastructures étudiés d'autre part. **L'analyse des facteurs de durabilité est réalisée pour chaque opportunité d'investissement considérée** et comprend :



SWEN Capital Partners n'est pas en mesure à ce jour de publier une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG. Elle manque de données permettant de rapprocher les risques évalués en phase de due diligence avec la valorisation de ces actifs. Cependant, au travers de ce rapport, SWEN Capital Partners publie [différents indicateurs](#) qui informent le lecteur sur l'exposition de ses fonds aux risques de transition.

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG AU PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

- 01  **Identification des opportunités d'investissement**
- 02  **Analyse ESG en amont de l'investissement**
- 03  **Réalisation de l'investissement**
- 04  **Suivi pendant la période d'investissement**
- 05  **Sortie**

Lors de la période de détention, SWEN Capital Partners réalise des actions de suivi via une collecte d'information ESG et d'impact, ainsi que des **actions d'engagement** auprès des sociétés de gestion et des participations.

Lors de la phase de sortie, SWEN Capital Partners réalise une analyse ESG de l'acquéreur de l'actif cédé lorsqu'il est détenu en direct pour ses fonds articles 9. Cette étape vise à évaluer les pratiques de l'acquéreur et identifier de potentielles controverses. SWEN CP peut également transmettre des informations relatives à son analyse ESG à l'acquéreur.



2.3 Intégration des critères ESG au processus d'investissement

INVESTISSEMENTS EN DIRECT

En amont de l'investissement, l'intégration des critères ESG aux processus d'investissement se déroule en plusieurs étapes :

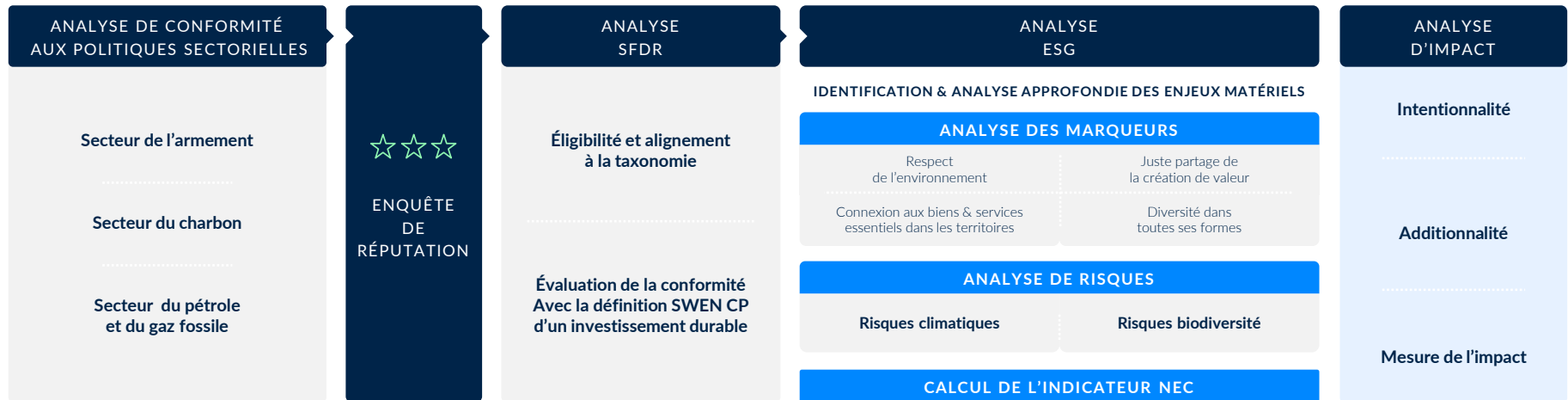
Toute opportunité d'investissement donne d'abord lieu à la conduite d'une analyse de conformité aux [politiques d'exclusions sectorielles](#) liées à l'armement, au charbon, au pétrole et gaz fossile, ainsi qu'aux exclusions spécifiques demandées par les clients dans le cadre de mandats de gestion, fonds dédiés et prestations de conseil. Dans un second temps, des [enquêtes de réputation](#) sont effectuées afin d'identifier le plus en amont possible tout incident passé, litige ou controverse extra-financière, dont l'impact financier peut être significatif, et qui pourrait nécessiter un approfondissement ou conduire à la remise en question de l'investissement selon le niveau de gravité déterminé.

L'équipe ESG réalise ensuite une identification des enjeux ESG les plus matériels et de la maturité de la participation/de l'actif d'infrastructure par rapport à ces enjeux. Une analyse permet ensuite de classer un investissement comme un [investissement durable](#) selon la définition de SWEN CP, puis d'évaluer l'éligibilité et, le cas échéant, le degré d'alignement de l'investissement à la [Taxonomie Européenne](#).

Cette analyse peut être complétée par la prise en compte de [marqueurs stratégiques](#) sur le plan ESG. L'équipe ESG effectue également, pour les secteurs les plus matériels, une analyse des risques et opportunités [climatiques](#) et liés à la [biodiversité](#), pour l'entreprise ainsi que sa chaîne de valeur. À cette étude peut s'ajouter l'utilisation d'outils d'analyse des risques ESG sur la chaîne de valeur et la performance environnementale des produits et services de l'entreprise via l'indicateur [NEC](#).

Le processus d'analyse des fonds d'impact reprend le processus d'investissement en direct auquel s'ajoute une analyse spécifique définie dans la [doctrine de l'impact](#) de SWEN Capital Partners, qui répond aux critères les plus ambitieux de la finance à impact, tel que définis par plusieurs organisations de référence : l'Institut de la Finance Durable, le FIR, France Invest, le Global Impact Investing Network (GIIN) ou l'Impact Management Project.

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG EN AMONT D'UN INVESTISSEMENT DIRECT





2.3 Intégration des critères ESG au processus d'investissement

INVESTISSEMENTS EN DIRECT

Focus sur les risques et opportunités liées au changement climatique et de biodiversité

SWEN Capital Partners a développé une approche d'évaluation des risques physiques et de transition climatiques et liés à la biodiversité tels que définis par la TCFD et la TNFD pour les investissements directs. Intégrée dans ses analyses ESG en préinvestissement, cette approche permet à SWEN Capital Partners d'évaluer les principales répercussions de ces risques sur le plan de développement de l'entreprise. SWEN Capital Partners n'est pas en mesure à ce jour d'utiliser des scénarios climatiques pour réaliser l'analyse de risques physiques et de transition liées au climat.

L'analyse des **risques de transition** repose sur :

- La revue des **réglementations actuelles et futures** auxquelles sont soumis les actifs considérés
- L'analyse des **innovations technologiques** (R&D, brevets...)
- Le **positionnement stratégique** de la feuille de route du management par rapport aux évolutions comportementales de son marché, de ses clients, de ses concurrents et autres parties prenantes
- Le calcul du **score NEC**, en phase de préinvestissement, qui permet d'évaluer la contribution des entreprises au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité

L'analyse des **risques physiques** repose sur l'identification des **aléas climatiques** et des **dépendances** d'un actif à des écosystèmes dégradés.

Les indicateurs déterminés dans les questionnaires ESG (de due diligence comme de suivi) permettent également d'apprécier l'exposition de l'entreprise à ces risques et la qualité de sa stratégie mise en place pour y faire face.

Enfin, certains indicateurs de suivi des risques comme l'**intensité carbone** des portefeuilles, l'analyse de dépendances et d'impacts et les **empreintes biodiversité** sont inclus dans les rapports ESG annuels des fonds. Ces indicateurs permettent d'informer les investisseurs sur leurs expositions aux risques climat et biodiversité à travers leurs investissements dans des fonds gérés par SWEN Capital Partners.





2.3 Intégration des critères ESG au processus d'investissement

INVESTISSEMENTS PAR SOUSCRIPTION DE PARTS DE FONDS

Pour les investissements réalisés en souscrivant des parts de fonds, les critères ESG analysés permettent d'abord d'évaluer la performance ESG intrinsèque des sociétés de gestion, en tant qu'entreprises (leur approche et stratégie RSE), puis d'analyser les pratiques d'investissement responsable mises en œuvre dans le cadre de la gestion du fonds cible étudié pour l'investissement. Ces pratiques d'investissement responsable s'appliquent en phase d'investissement et de suivi ainsi qu'en matière de reporting et de communication. L'analyse ESG s'adapte de la manière suivante aux différentes opérations :

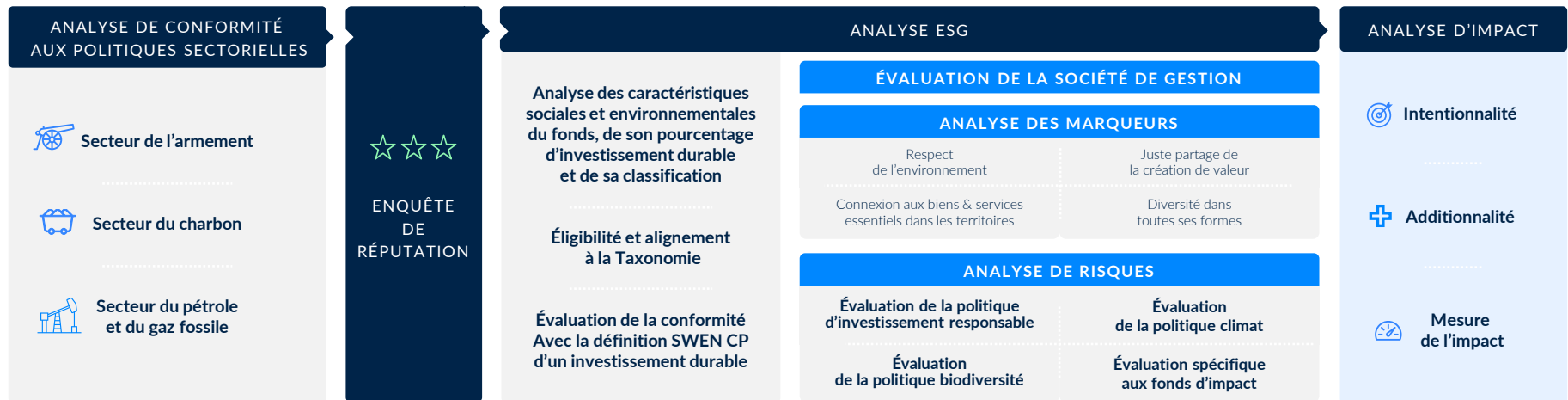
Lors des opérations primaires, les fonds considérés n'ont pour la plupart du temps pas commencé leur déploiement. L'analyse ESG vise alors à évaluer la stratégie d'investissement du fonds et la politique d'investissement responsable de ce dernier et de la société de gestion. L'[approche Nature](#) (climat et biodiversité) de la société de gestion fait également l'objet d'une évaluation à part entière.

L'analyse ESG inclut également l'évaluation des caractéristiques du fonds selon le [règlement SFDR](#) et la [Taxonomie européenne](#) ainsi qu'une évaluation selon les [marqueurs ESG](#). Pour les investissements dans des fonds d'impact, SWEN Capital Partners réalise une analyse de l'impact en accord avec les critères définis dans sa [doctrine de l'impact](#) et utilise une méthodologie d'évaluation basée sur les travaux de l'Institut de la Finance Durable.

Lors des opérations secondaires, l'analyse ESG vise à évaluer de manière similaire les stratégies d'investissement de la société de gestion, du fonds cible et son approche d'investissement responsable. Elle est complétée d'une évaluation des caractéristiques du fonds selon le et la taxonomie européenne, règlement SFDR.

Les sociétés en portefeuille font l'objet d'une analyse sectorielle afin de vérifier l'alignement des investissements réalisés avec les [politiques d'exclusions sectorielles](#) de SWEN CP. Lorsque des enjeux ESG matériels parmi les sociétés déjà en portefeuille sont identifiées (controverses, problématiques de gestion, etc.) à partir des informations disponibles, des diligences complémentaires sont menées.

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG EN AMONT D'UN INVESTISSEMENT PAR SOUSCRIPTION DE PARTS DE FONDS





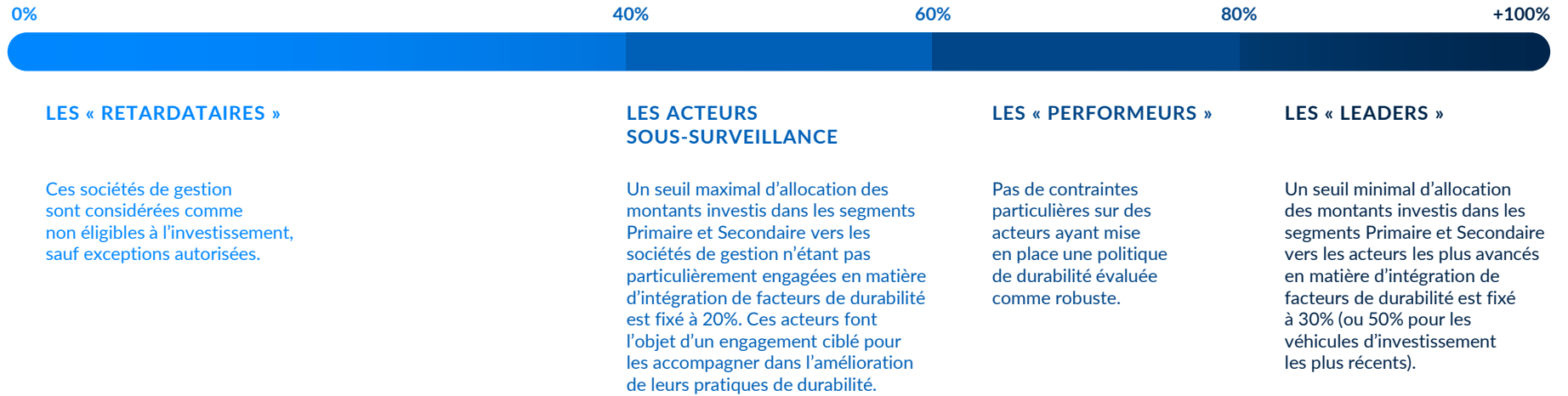
2.3 Intégration des critères ESG au processus d'investissement

INVESTISSEMENTS PAR SOUSCRIPTION DE PARTS DE FONDS

Scoring ESG des sociétés de gestion

Depuis 2021, SWEN Capital Partners applique, pour les véhicules d'investissement de son activité d'investissement en multi-stratégie classés **Article 8** selon le règlement SFDR, une approche de construction de portefeuille où des seuils minimums d'allocation sont introduits pour orienter les investissements vers les fonds gérés par les sociétés de gestion jugées les plus performantes en matière de durabilité. Inversement, les sociétés de gestion ayant les performances ESG les plus faibles ne sont désormais plus éligibles à l'investissement ou alors les investissements sont restreints.

Notées sur une échelle de 0 à 100% sur leur performance en matière de durabilité, les sociétés de gestion dans lesquelles les véhicules de SWEN Capital Partners peuvent investir sont classées selon 4 catégories permettant d'appliquer une approche dite « 30/20/10 » ou « 50/20/10 »



Cas des exceptions autorisées. Un seuil maximal d'allocation des montants investis dans les segments Primaire et Secondaire vers les sociétés de gestion de la catégorie « retardataires » est fixé à 10% dans une « poche dérogatoire ». Sont concernées dans les exceptions autorisées les sociétés de gestion dont la stratégie d'investissement rend difficilement applicable une approche aboutie en matière de durabilité, les sociétés de gestion ayant démontré une volonté manifeste de progresser en la matière, et enfin, les sociétés de gestion automatiquement classées dans cette catégorie car étant en instance de notation (cas généralement spécifique aux opérations secondaires).



2.3 Intégration des critères ESG au processus d'investissement

INVESTISSEMENTS PAR SOUSCRIPTION DE PARTS DE FONDS

Scoring Nature des sociétés de gestion

Dans le cadre des investissements indirects et en accord avec les engagements de sa Politique Nature, SWEN CP a créé un nouvel outil d'évaluation appelé le « scoring Nature », systématiquement intégré à la prise de décision en matière d'investissement dans des fonds. Ce scoring s'appuie sur les outils existants en matière de climat et de biodiversité en lien avec les recommandations de la TCFD et de la TNFD. Ils visent notamment à évaluer dans quelle mesure les enjeux liés à la Nature sont intégrés dans la stratégie d'une société de gestion, le mode de gouvernance et les moyens internes mis en place pour la déployer et enfin, les objectifs, processus et métriques spécifiques à chaque fonds pour sélectionner et accompagner les participations dans la réduction de leurs impacts. Ce scoring Nature est obtenu par la réunion, après application d'une pondération spécifique, de deux sous-scoring mis en application dans nos analyses :

SCORING CLIMAT

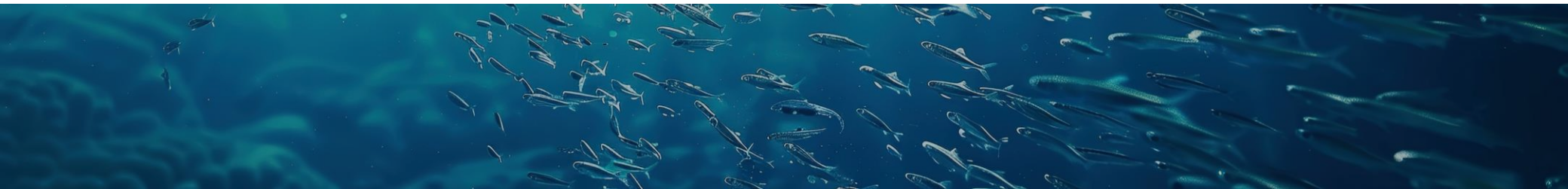
Inspiré de la TCFD et de l'ICAP (Investor Agenda), le scoring Climat s'établit sur une échelle allant de 0 à 100, reflétant la robustesse des pratiques des fonds en matière de climat et les points à améliorer. L'ambition est de définir à terme des règles de construction de portefeuille basées sur ce score, sur le modèle du score ESG. Parmi les facteurs évalués dans le scoring climat, on peut citer :

- Formalisation d'une stratégie climat incluant des objectifs quantifiés
- Exclusion des secteurs liés aux énergies fossiles
- Responsabilisation des équipes de risque sur les questions climatiques
- Implication dans les initiatives sectorielles
- Internalisation de l'expertise climat
- Implication des instances dirigeantes
- Objectifs de décarbonisation et analyse des risques climatiques
- Alignement en % sur la taxonomie européenne
- Réalisation d'une empreinte carbone et fixation d'objectifs intermédiaires
- Méthodes de reporting

SCORING BIODIVERSITÉ

Dans le même esprit, SWEN a mis en place un scoring propriétaire sur la biodiversité, inspiré de la TNFD. Cet outil permet à SWEN de noter de 0 à 100 les pratiques des fonds en matière d'intégration des enjeux liés à la Nature. Parmi les facteurs évalués dans le cadre du scoring biodiversité, on peut citer notamment :

- Formalisation d'une stratégie biodiversité en ligne avec la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)
- Réalisation systématique d'une analyse des risques physiques ou de transition en matière de biodiversité
- Participation à des initiatives sectorielles
- Internalisation de l'expertise
- Implication des instances de gouvernance
- Analyse des impacts et des dépendances lors des phases de due diligence et de suivi
- Mise en place d'une feuille de route dédiée à la biodiversité pour les actifs sous-jacents
- Pratiques en matière de reporting





2.3 Intégration des critères ESG au processus d'investissement

INVESTISSEMENTS EN DIRECT ET VIA DES FONDS

Sélection d'actifs participant à la transition énergétique et environnementale

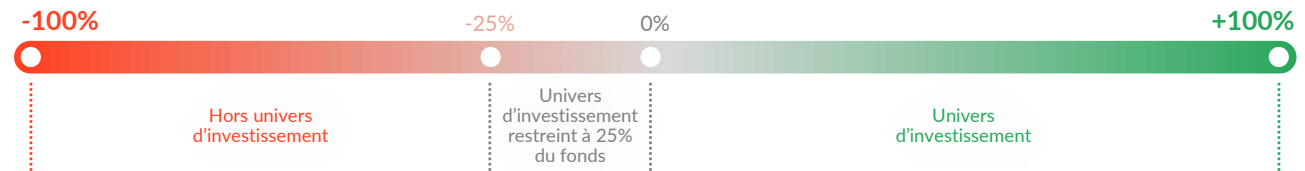
Depuis la mise en place de sa Stratégie Climat en 2017 (remplacée par sa **Politique Nature** en 2023), SWEN Capital Partners flèche une partie de ses investissements vers des solutions pour la transition énergétique et écologique appelée « **Part Verte** ». Sont considérés comme relevant de la Part Verte, les sociétés et actifs d'infrastructures qui réalisent plus 50% de leur chiffre d'affaires dans des activités qui figurent dans la **taxonomie du label Greenfin**. Sont également considérées dans la Part Verte, plus largement, les sociétés et actifs dont une majorité de leurs activités participent directement ou indirectement à la lutte contre le changement climatique, la protection de l'environnement, et/ou contribuent positivement à la Transition Énergétique ou Écologique.

Avec l'entrée en application des réglementations SFDR et Taxonomie, SWEN Capital Partners a remplacé les objectifs Part Verte de ses véhicules d'investissement (ouverts ou dédiés) par la fixation d'objectif minimum en matière d'investissement durable ou d'activités alignées à la Taxonomie Européenne. Ainsi, en 2023, SWEN Capital Partners a créé un nouveau **fonds de multi-stratégie dédié afin de financer des projets d'infrastructures d'avenir** avec un objectif très ambitieux d'alignement à la taxonomie européenne d'au moins 70% des activités de ses investissements. La stratégie d'investissement vise à investir au moins 50% de l'engagement global dans des fonds primaires et un maximum de 50% sur des opérations secondaires et des opérations de co-investissements directs.

INVESTISSEMENTS EN DETTE

Limiter les risques de transition

Pour son fonds de dette mezzanine lancé en 2022, SWEN Capital Partners s'est engagé à investir dans des entreprises dont le score NEC (plus de détails page 32) serait compris entre 0% et +100%. Moins de 25% du fonds peut être investi dans des entreprises ayant un score NEC de -25 à 0% cependant, la moyenne des notes NEC de chaque investissement du fonds doit être positive (c'est-à-dire supérieure ou égale à 0/100), au moyen de la sortie ou du transfert de l'investissement.





2.4 Évaluation des risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux

Les risques de contentieux ou de responsabilité correspondent à **tout événement pouvant avoir un impact négatif significatif sur la réputation de la participation** (ou de la société de gestion) et, par voie de conséquence, sur celle de ses investisseurs financiers, notamment, mais non exclusivement, en termes de santé publique, de conflit social, de pollution environnementale, ou, plus largement, d'éthique des affaires (corruption, événements graves touchant la société de gestion ou l'équipe du fonds dans lequel SWEN CP investit ou aux côtés duquel SWEN CP co-investit, ou les sociétés directement investies et leur management ou SWEN CP elle-même).

L'évaluation des risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux est effectuée par une **analyse systématique des incidents ESG** ainsi que par une évaluation de la **gouvernance des entreprises** et/ou des sociétés de gestion pour faire face à ces enjeux.

SWEN Capital Partners possède un **système de veille d'incidents ESG** permettant d'évaluer les risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux. Le suivi des incidents ESG est réalisé par l'équipe ESG de SWEN CP avec l'appui d'outils de veille classiques (Google Alerts, revue de presse, etc.) et d'une base de données évaluant l'exposition au risque des individus comme des organisations (Worldcheck). Il bénéficie également de l'expertise et des ressources de l'équipe ISR d'OFI Invest qui suit, pour le compte de SWEN CP, une liste spécifique d'actifs sous-jacents. Plus récemment, SWEN Capital Partners a conclu un contrat avec SESAM afin de bénéficier de leur technologie avancée pour identifier les controverses ESG dans les entreprises suivies. À ce système de veille s'ajoute les remontées effectuées directement par les investissements et les gérants de fonds sous-jacents, l'analyse des reporting communiqués à SWEN CP ainsi que l'analyse des réponses à l'enquête ESG annuelle de SWEN CP.

La liste des participations suivies intègre tous les investissements directs de SWEN Capital Partners, les principales lignes en transparence des fonds souscrits ainsi que certaines participations et actifs d'infrastructures identifiés comme particulièrement sensibles compte tenu de leur activité, leur implantation ou autre élément soulevé lors de l'analyse ESG réalisée en amont de l'investissement.

Ce suivi donne lieu à un **reporting trimestriel**. Selon le niveau de gravité de la controverse, SWEN Capital Partners établit un **plan d'actions et de communication** à destination de ses clients concernés. Selon la nature de l'incident, l'équipe ESG, l'équipe Conformité et Contrôle Interne, l'ensemble de l'équipe d'investissement ainsi que la direction peuvent être mobilisés.

L'évaluation des risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux se traduit également dans l'analyse ESG réalisée en amont des investissements, puisque SWEN Capital Partners évalue les systèmes mis en place par les entreprises afin d'anticiper, d'identifier et de prévenir de potentiels contentieux ou risques d'image.



SWEN Capital Partners considère 3 degrés de gravité des controverses :

Léger

Controverse dont l'impact est limité financièrement et/ou en matière d'image pour la société.

Significatif

Controverse dont l'impact est significatif financièrement et/ou en matière d'image pour la société.

Grave

Controverse de nature à remettre en question la « licence to operate » de la société considérée.

03



Indicateurs de performance en matière de durabilité

1. Définition d'un investissement durable selon SFDR p.24
2. Marqueurs stratégiques p.25
3. Politiques d'exclusions sectorielles p.26
4. Indicateurs environnementaux p.28
 - Empreinte carbone
 - Net Environmental Contribution
 - Empreinte biodiversité
 - Alignement à la Taxonomie européenne
5. Indicateurs sociaux p.39
6. Indicateurs de gouvernance p.40



3.1 Définition d'un investissement durable selon SFDR

SWEN Capital Partners propose, entre autres, des produits financiers article 9 ayant pour objectif l'investissement durable et des produits financiers article 8 ayant un objectif d'investissement minimum en matière d'investissement durable. Pour cela, elle a conçu sa propre à la définition d'un investissement durable, en ligne avec celle du règlement européen SFDR. Ainsi, un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui répond aux critères détaillés ci-dessous. L'ensemble des fonds de la gamme à impact de SWEN Capital Partners est classifié Article 9. La définition de l'investissement durable de SWEN Capital Partners est présentée et détaillée dans la section « Finance Durable » de son site internet depuis le 1^{er} janvier 2023.

100%
des investissements directs réalisés en 2023 des fonds classifiés Article 9 étaient des investissements durables

31% (en valeur)
des investissements directs réalisés en 2023 dans des fonds classifiés Article 8 étaient des investissements durables (hors gamme de fonds non-professionnels)

1. AVOIR UNE CONTRIBUTION POSITIVE



2. NE PAS CAUSER DE PRÉJUDICES IMPORTANTS (DNSH)

Politiques d'exclusions sectorielles

ET

Revue des incidents, litiges ou controverses

ET

Niveau de prise en compte des enjeux ESG

ET

Politique PAI

3. SUIVRE DES PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE

Analyse systématique des risques de gouvernance



3.2 Marqueurs stratégiques

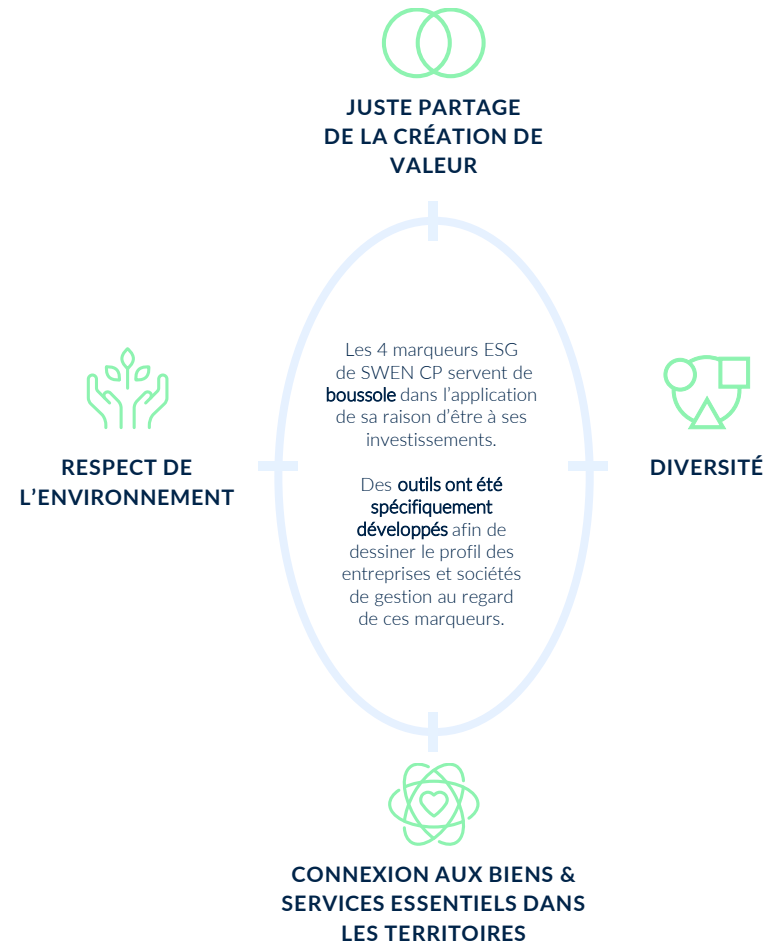
En 2020, SWEN CP a identifié ses marqueurs stratégiques sur le plan ESG, pensés pour être différenciants, cohérents avec la raison d'être de SWEN CP et le socle de valeurs partagées par son équipe. Ces quatre marqueurs constituent depuis une boussole pour définir des critères d'investissement permettant d'assurer l'alignement des convictions de SWEN CP avec ses investissements futurs.

1. **Le juste partage de la création de valeur** s'applique avant tout à SWEN Capital Partners comme société de gestion, au travers d'un dispositif d'intéressement et d'actionnariat salarié. C'est aussi un axe important d'analyse et d'engagement actionnarial auprès des fonds et des entreprises.
2. **La diversité dans toutes ses formes** (genres, nationalités, parcours, handicap, etc.) est recherchée aussi bien au sein des équipes de SWEN Capital Partners qu'auprès des investissements.
3. **La connexion aux biens et services essentiels dans les territoires** correspond à la volonté de SWEN Capital Partners d'analyser chaque opportunité d'investissement en considérant ses impacts positifs et négatifs au regard de la spécificité du contexte local.
4. **Le respect de l'environnement** est un critère d'investissement central et un axe d'engagement actionnarial fondamental pour l'équipe.

La prise en considération de ces marqueurs vient en supplément de l'analyse ESG déjà effectuée et est appliquée pour les nouveaux fonds et mandats gérés par SWEN Capital Partners. Ces marqueurs permettent de renforcer la granularité du suivi des performances ESG, au niveau des sociétés de gestion comme des sous-jacents, et des risques de durabilité sur des thématiques précises.

100%

des investissements réalisés en 2023 dans des fonds classifiés **Article 8** (hors fonds dédiés) ont fait l'objet d'une analyse de leur profil Marqueur





3.3 Politiques d'exclusions sectorielles

Dans le cadre de son processus de diligence raisonnable, SWEN Capital Partners s'assure que chaque opération est conforme à toutes ses politiques d'exclusions sectorielles.

Armes controversées

SWEN Capital Partners a décidé d'adopter une approche restrictive spécifique concernant ses investissements (en primaire, en secondaire ou en direct) dans des activités liées au secteur de l'armement.

SWEN Capital Partners contrôle ainsi l'exposition aux armes controversées à la fois dans le cadre de son processus de diligence raisonnable, mais aussi post-investissement. L'exposition aux armes controversées fait l'objet d'un examen et d'un suivi systématiques par le biais des questionnaires ESG réalisés annuellement.

En outre, SWEN CP utilise le suivi des controverses pour surveiller les pratiques sociales et de gouvernance des principales parties prenantes de l'opération d'investissement, et notamment l'exposition à des armes controversées.

0,0%

**d'investissements
exposés
à des armes
controversées**

Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

PAI #14 – Tab 1 - Couverture : 65%



CONSULTER LA POLITIQUE D'EXCLUSION SECTORIELLE





3.3 Politiques d'exclusions sectorielles

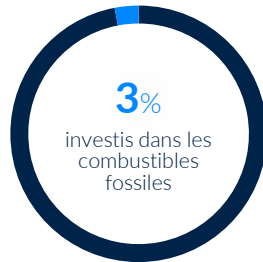
Combustibles fossiles : exclusions et engagement de sortie

En 2023, SWEN Capital Partners renforce sa politique d'exclusion sectorielle liée au [charbon](#) et met en place une politique sectorielle sur le [pétrole et le gaz fossile](#). Elle s'engage à sortir du secteur du charbon au plus tard en 2030 pour ses investissements directs et via des fonds et à sortir du secteur du pétrole et du gaz fossile en 2030 pour ses investissements directs, en 2035 pour ses investissements via des fonds.

SWEN Capital Partners évalue l'exposition de ses fonds aux combustibles fossiles, c'est-à-dire le montant des investissements réalisés dans des actifs dont une partie du revenu généré provient de la production d'énergie à base de charbon, de la logistique du charbon, du pétrole ou du gaz fossile ou de leur exploitation.

Pour ses fonds de Private Equity, de dette et d'infrastructure, les activités exposées au secteur du charbon thermique et métallurgique ainsi que du pétrole et du gaz fossiles représentent 3% des fonds de Private Equity et des fonds d'infrastructure (données en valeur liquidative). La nature des actifs des fonds infrastructure explique la différence entre classes d'actifs. En effet, les fonds d'infrastructure peuvent s'exposer à des projets de production d'énergie à partir de charbon, de pétrole ou de gaz.

PARTS DES INVESTISSEMENTS INVESTI DANS LES COMBUSTIBLES FOSSILES



PRIVATE EQUITY ET INFRASTRUCTURES

CRITÈRES D'EXCLUSION



EXPOSITION AU SECTEUR DU CHARBON THERMIQUE ET MÉTALLURGIQUE

Un projet ou un actif, Greenfield et Brownfield, d'exploration tirant des revenus (seuil >0% de CA) de l'extraction et de la production de charbon en activité

Un projet ou un actif dont plus de 5% du CA provient de la logistique (transport, distribution, stockage) de charbon

Un projet ou un actif visant à développer de nouvelles capacités de production d'énergie issues de la combustion du charbon

Capacités existantes de production d'énergie. Un projet ou un actif pour lequel :

- Le charbon représente plus de 5% du mix de production total (à défaut, ce seuil est appliqué pour la capacité installée)
- Plus de 5% du CA provient de la production d'énergie sous forme d'électricité et/ou de chaleur, de chauffage et de d'hydrogène et de combustibles de synthèse dérivés de l'hydrogène à partir de charbon à partir de charbon
- La puissance installée des centrales au charbon est sup. à 1 GW
- Programme de cession des actifs ou de transformation mis en place avant 2030



EXPOSITION AU SECTEUR DU PÉTROLE ET DU GAZ FOSSILE CONVENTIONNEL ET NON CONVENTIONNEL

Un projet ou un actif, Greenfield ou Brownfield, tirant des revenus (seuil de >0% de CA) de l'exploration, de l'extraction, du raffinage ou de la production de produits dérivés du pétrole ou du gaz fossile.

Un projet ou un actif dont plus de 5% du CA provient directement de la logistique (transport, distribution, stockage, ...) du pétrole ou du gaz fossile ou d'hydrogène (et de combustibles de synthèse dérivés de l'hydrogène) à partir de pétrole ou du gaz fossile.

Un projet ou un actif dont plus de 5% du CA provient directement de la production d'énergie sous forme d'électricité et/ou de chaleur, de chauffage ou de refroidissement à partir de pétrole ou de gaz fossile ou d'hydrogène (et de combustibles de synthèse dérivés de l'hydrogène) à partir de pétrole ou du gaz fossile.

PÉRIMÈTRE

Fonds de Private Equity, de dettes et d'infrastructure (soit 98,6% des investissements de SWEN Capital Partners couverts par ce rapport)



3.4 Indicateurs environnementaux

Suivi de l'empreinte carbone des investissements

SWEN Capital Partners calcule l'intensité carbone de ses investissements au travers de 2 méthodologies (voir ci-contre). Cet indicateur fait l'objet d'un suivi et d'un reporting publié annuellement au sein des rapports ESG annuels de nos fonds.

Méthodologie et résultat de l'indicateur de suivi de l'empreinte carbone

En 2024, SWEN Capital Partners a fait réaliser pour la septième fois une estimation de l'empreinte carbone de ses fonds et mandats en date du 31/12/2023. Elle porte à la fois sur les investissements en direct et sur ses investissements indirects dans le cadre des opérations primaires et secondaires. Elle couvre ainsi notamment les sociétés sous-jacentes des fonds auxquels SWEN Capital Partners souscrit à travers ses différents véhicules d'investissement.

La grande majorité des actifs dans l'univers non coté ne calcule pas les empreintes carbone liées à leurs activités. En effet, contrairement aux grandes entreprises ou ETI, les entreprises de moins de 500 salariés ne sont encore pas soumis à l'obligation réglementaire de calculer un « bilan GES » et seule une minorité réalise à ce jour un bilan sur une base volontaire.



	ACTIFS DE PRIVATE EQUITY	ACTIFS D'INFRASTRUCTURE
TYPE DE RÉSULTATS	Données estimées à partir de données sectorielles	
DONNÉES D'ENTRÉES UTILISÉES	<ul style="list-style-type: none"> Secteur d'activité des participations (GIGS 4) Chiffre d'affaires Valorisation de l'actif 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur d'activité des participations Données physiques (kilomètre d'autoroute, mwh produit, etc.) Rapports trimestriels des fonds entrant dans le périmètre d'estimation
SOURCES DES DONNÉES D'ENTRÉE	<ul style="list-style-type: none"> Campagne de collecte de données ESG réalisée par SWEN CP Rapports trimestriels des fonds 	<ul style="list-style-type: none"> Campagne de collecte de données ESG réalisée par SWEN CP Rapports trimestriels des fonds (afin de maximiser le nombre de sociétés couvertes, des informations des années précédentes peuvent être réutilisées en appliquant des règles)
MODÈLE UTILISÉ	Une régression linéaire est effectuée sur chaque profil pour en déduire l'empreinte carbone, à partir des données d'entrée telles que le chiffre d'affaires, le nombre de salariés et les effectifs. Les facteurs d'émissions entrant en compte dans l'estimation sont actualisés chaque année	Les données physiques d'activité sont converties en émissions de gaz à effet de serre à partir des facteurs d'émission. Les facteurs d'émissions utilisés sont actualisés chaque année. Ces données sont issues de la base ADEME, accessibles en open data
UNITÉ	TCO ₂ eq / M€ investi	
PÉRIMÈTRE DE L'EMPREINTE CARBONE	Scope 1, 2, 3	Scope 1, 2, 3
PÉRIMÈTRES D'ANALYSE	Fonds de Private Equity, de dettes et d'infrastructure hors fonds SWIFT (soit 86% des investissements de SWEN CP en valeur liquidative du périmètre de consolidation des indicateurs PAI)	
COUVERTURE	44% des sociétés du périmètre de reporting des indicateurs PAI - pourcentage entre données estimées et réelles à venir courant juillet 2024	
LIMITES MÉTHODOLOGIQUES IDENTIFIÉES	L'estimation ne prend pas en compte les éventuelles mesures de décarbonation qui peuvent être mises en place au niveau des participations	L'estimation ne tient pas compte d'éventuelles mesures d'éco-conception spécifiques dans le cadre d'un projet Greenfield ou de mesures de décarbonation mises en place en phase d'exploitation



3.4 Indicateurs environnementaux

Suivi de l'empreinte carbone des investissements

Méthodologie et résultat de l'indicateur de suivi de l'empreinte carbone pour la gamme de fonds d'impact dédiée au gaz renouvelable

SWEN Capital Partners réalise un suivi des indicateurs d'empreinte carbone pour sa gamme de fonds d'impact dédiée au gaz renouvelable et s'appuie pour cela sur son équipe ESG ainsi que sur des acteurs externes et consultants spécialisés. La méthodologie de calcul de l'empreinte carbone du fonds comprend un indicateur d'émissions de GES induites et un indicateur d'émissions de GES évitées.

Les indicateurs ont été développés sur 7 types d'actifs correspondant aux investissements du fonds :

Méthanisation à la ferme ou territoriale à partir de digestion anaérobie (injection biométhane)	Stations (bio)GNV (inclus (bio)GNC / (bio)GNL)
Cogénération à partir de digestion anaérobie (biogaz brûlé pour production d'électricité et chaleur)	Unité de méthanisation par digestion anaérobie hybride (double débouché injection et vente de BioGNV)
Leasing d'équipement pour l'épuration et/ou liquéfaction de biométhane (inclus tout type d'équipement associé à une unité de méthanisation)	Production d'hydrogène vert par électrolyse de l'eau à partir d'énergies renouvelables
	Production d'hydrogène vert par vaporeformage de biométhane

Les émissions de gaz à effet de serre nettes évitées des projets financés par les fonds SWIFT sont de **2 734 tonnes** équivalent CO₂ par million d'euro investi (sur l'exercice 2022)

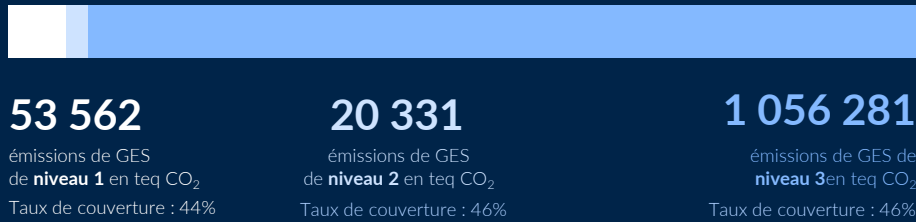
	INDICATEUR D'ÉMISSIONS DE GES INDUITES	INDICATEUR D'ÉMISSIONS DE GES ÉVITÉES
TYPE DE RÉSULTATS	Indicateurs estimés à partir de données physiques réelles des projets en opération et des facteurs de conversion des émissions induites, prises des bases de données opposables	Indicateurs estimés à partir de données physiques réelles du projet (solutions) et des émissions induites par l'actif de référence, prises de bases de données opposables
DONNÉES D'ENTRÉES UTILISÉES	Le calculateur prend en compte les émissions liées aux éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> Transport des intrants et du digestat Emissions au champ à la suite de l'épandage du digestat Fuites de méthane Cultures en amont Consommation de gaz et d'électricité tirés du réseau Consommation de gaz naturel pour véhicules (GNV) par les clients de la station (périmètre : well-to-wheel) Transport de l'hydrogène produit Consommation d'électricité induite par la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, et par vaporeformage de biométhane Production du biométhane consommé pour produire de l'hydrogène par vaporeformage 	Le calculateur prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> L'évitement de l'épandage des intrants de type lisier, fumier et résidus de culture, sans méthanisation préalable L'évitement de la collecte et du compostage des déchets verts et biodéchets La substitution de gaz fossile par du biométhane La substitution du mix moyen par de l'électricité la chaleur bas carbone, et grâce à la valorisation de chaleur de combustion La substitution d'engrais azotés par le digestat La substitution des carburants fossiles par du GNV et bioGNV La finalité de l'usage de l'hydrogène (substitution de chaleur d'origine fossile, substitution d'hydrogène gris, usage méthanol vert, usage sidérurgie via processus de DRI et substitution de poids lourds diesel)
SOURCES DES DONNÉES D'ENTRÉE	Les données sont récoltées auprès des entreprises investies et des porteurs des projets en opération	
MODÈLE UTILISÉ	Les données physiques d'activité sont converties en émissions de gaz à effets de serre à partir des facteurs d'émission issus de bases de données internationalement reconnues. Ces données sont issues de la base Carbone de l'ADEME, Ecolnvent, Blunomy (ex-ENEA), Quantis et DIGES. Dans la limite du possible, les facteurs d'émissions utilisés sont actualisés chaque année.	
PÉRIMÈTRE DE L'EMPREINTE CARBONE	L'empreinte carbone calculée porte sur les scopes 1, 2 et 3	
PÉRIMÈTRE D'ANALYSE	Fonds SWIFT uniquement (soit 13% des inv. de SWEN CP en valeur liquidative)	
LIMITES MÉTHODOLOGIQUES IDENTIFIÉES	La mesure des émissions évitées permet de refléter le double avantage environnemental de la méthanisation, à savoir la substitution du gaz naturel fossile et le traitement de substrat au potentiel méthanogène pouvant être élevé. Son calcul se base des hypothèses de substitution de gaz d'origine fossile par du biogaz et de l'hydrogène dans une quantité de scénarios précis.	



3.4 Indicateurs environnementaux

Emissions de gaz à effet de serre

Émissions de GES PAI #1 – Tab 1

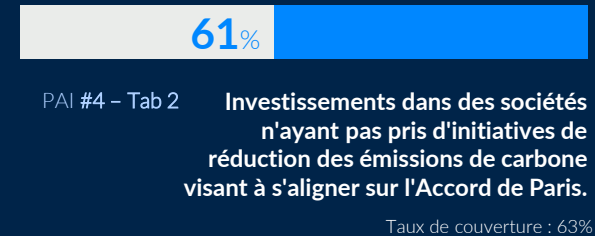


PAI #2 – Tab 1

734
empreinte carbone
en teq. CO₂ par millions d'euros investis
Taux de couverture : 40%

PAI #3 – Tab 1

2 166
intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
en teq. CO₂ par millions d'euros investis
Taux de couverture : 45%



ACTIONS DE PRÉ-INVESTISSEMENT

Dans le cadre de son processus de diligence raisonnable, SWEN CP interroge systématiquement chaque entité, à l'aide des questionnaires ESG et/ou d'impact, sur son empreinte carbone, la contribution de ses activités à l'action climatique et ses initiatives de réduction des émissions de GES. L'équipe s'assure que chaque investissement est conforme à toutes ses politiques d'exclusions sectorielles, y compris celles se référant aux combustibles fossiles et au charbon. Un contrôle de controverses permet enfin d'évaluer toutes les constatations matérielles concernant les pratiques environnementales des principales parties prenantes de l'opération.

ACTIONS POST-INVESTISSEMENT

Des questionnaires ESG et/ou d'impact annuels permettent de :

1. Surveiller la variation de l'exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
2. Surveiller l'évolution des initiatives de réduction des émissions
3. Mesurer et contrôler systématiquement les indicateurs d'émissions de GES. Une évaluation de l'empreinte carbone est également menée chaque année par l'intermédiaire d'une partie externe pour chaque investissement en portefeuille.



3.4 Indicateurs environnementaux

Consommation d'énergie

59%

Part de consommation d'énergie non renouvelable PAI #5 – Tab 1

Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie

Taux de couverture : 42%

13%

Part de production d'énergie non renouvelable PAI #5 – Tab 1

Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie

Taux de couverture : 59%

ACTIONS DE PRÉ-INVESTISSEMENT

Au cours de sa phase de diligence raisonnable, SWEN CP interroge systématiquement chaque entité, à l'aide des questionnaires ESG et/ou d'impact, sur sa consommation et sa production d'énergie renouvelable. Une analyse des risques climatiques et de transition est en outre réalisée pour chaque investissement. L'identification de performances de durabilité liées à l'impact sur le climat jugées insuffisantes, sans perspectives sérieuses de développement, peut entraîner le refus de l'investissement

ACTIONS POST-INVESTISSEMENT

SWEN CP surveille la consommation et la production d'énergie renouvelable pendant la période de détention par le biais des questionnaires ESG et/ou d'impact annuels, d'autant plus si elle est active dans un secteur à fort impact sur le climat.

PAI #6 - Tab 1 Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique

Taux de couverture : 41%

SECTION A | **Agriculture, sylviculture et pêche** **0,29** 
Taux de couverture : 0,4%

SECTION B | **Mines et carrières** **0,78** 
Taux de couverture : 8,6%

SECTION C | **Industrie manufacturière** **1,1** 
Taux de couverture : 4,8%

SECTION D | **Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné** **18,07** 
Taux de couverture : 10,3%

SECTION E | **Fourniture d'eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets et activités d'assainissement** **22,41** 
Taux de couverture : 22,4%

SECTION F | **Construction** **1,1** 
Taux de couverture : 0,8%

SECTION G | **Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles** **1,68** 
Taux de couverture : 2,6%

SECTION H | **Transports et stockage** **7,24** 
Taux de couverture : 1,4%

SECTION L | **Activités immobilières** **0** 
Taux de couverture : 6,2%



3.4 Indicateurs environnementaux

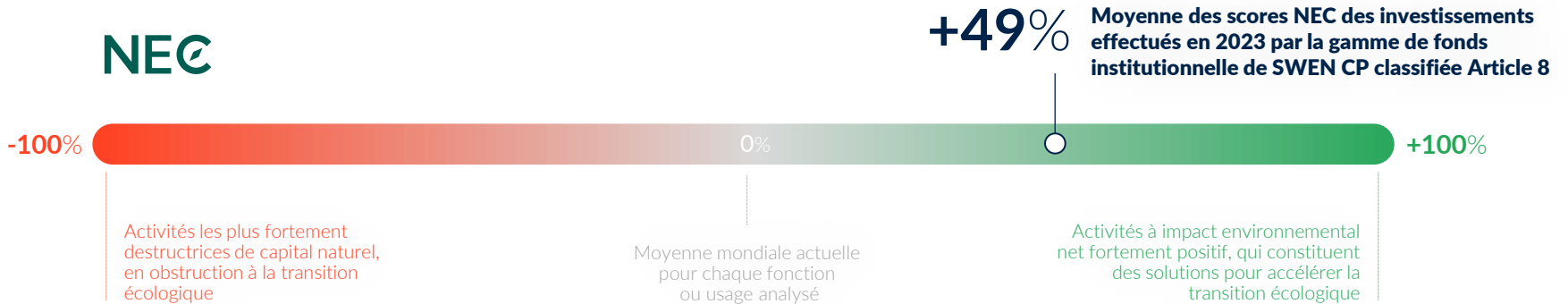
Net Environmental Contribution

SWEN Capital Partners s'appuie sur la NEC, une mesure unique de l'impact environnemental des activités économiques. Il s'agit d'un outil robuste, pertinent, facile à utiliser et qui s'inscrit entièrement dans le périmètre des recommandations de la TCFD.

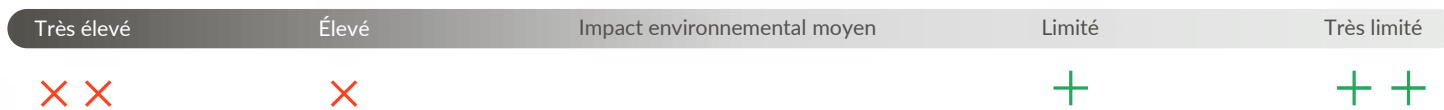
Contrairement aux autres indicateurs environnementaux, la NEC repose sur une approche holistique : la NEC évalue l'impact sur le triptyque climat, biodiversité et ressources. C'est une mesure relative qui analyse l'impact environnemental d'un produit ou service tout au long de son cycle de vie.

La mesure est basée sur 5 enjeux environnementaux - le climat et la biodiversité, mais aussi l'eau, l'air, les ressources naturelles et les déchets - et s'échelonne sur 200 points, de -100% à +100%.

Holistique	La NEC va au-delà du carbone en évaluant tous les enjeux environnementaux : biodiversité, climat et ressources.
Analyse du cycle de vie	Elle analyse les impacts environnementaux d'un produit, d'un service ou d'une entreprise à travers tout son cycle de vie.
Usage final	Elle regarde non seulement la façon dont le produit ou le service est fait mais aussi à qui il est vendu afin d'examiner la totalité de l'impact environnemental.
Mesure Relative	Elle a été conçue pour permettre de comparer des activités économiques de secteurs différents
Globale	Elle peut être appliquée à toute zone géographique, toute taille d'entreprise, tout secteur économique et toute classe d'actif.



Alignements aux objectifs climatiques & contribution à la transition écologique





3.4 Indicateurs environnementaux

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions, impacts sur la biodiversité et empreinte biodiversité

SWEN Capital Partners a réalisé une estimation qualitative des impacts et des dépendances aux services écosystémiques de ses investissements, ainsi qu'une étude de l'empreinte biodiversité de ses investissements, en utilisant l'indicateur Global Biodiversity Score (GBS).

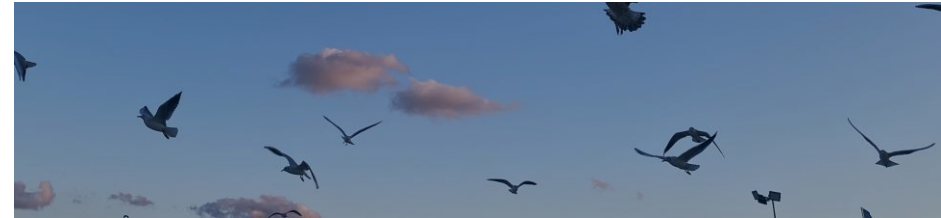
DÉPENDANCES

La biodiversité soutient et contribue à la bonne réalisation des activités humaines. Elle fournit, à travers des services écosystémiques, de la nourriture et des aliments pour les êtres humains et les animaux, mais également de l'énergie, des médicaments et divers matériaux fondamentaux pour le bien-être physique des personnes. Elle régule et maintient la vie sur Terre en purifiant l'eau, en régulant le climat et l'érosion des sols. Socle de nos cultures, la biodiversité joue également un rôle spirituel dans nos sociétés.

Pour la seconde année consécutive, SWEN Capital Partners a modélisé les dépendances de ses investissements aux services écosystémiques en utilisant le modèle ENCORE, dont la méthodologie est détaillée ci-contre.

L'objectif de cette estimation est d'analyser les entreprises ayant une forte dépendance à **21 services écosystémiques**. La dégradation de ces écosystèmes peut entraîner des risques opérationnels comme la restriction de l'accès aux ressources mais aussi le maintien de l'activité. SWEN CP considère qu'une entreprise est fortement dépendante aux écosystèmes lorsque sa dépendance est forte à au moins un service écosystémique.

L'ensemble des résultats sont présentés selon les investissements de SWEN Capital Partners en valeur liquidative au 30/09/2023. Le nombre d'entreprises couvertes par notre analyse est en progression grâce à une meilleure granularité sectorielle proposée par ENCORE. Ainsi, pour les **actifs en infrastructure**, 90% des entreprises sont couvertes (soit 73% des des montants investis du périmètre de l'analyse – en valorisation coura), contre 87% l'an dernier. Pour les **actifs de Private Equity et de Dette**, la couverture atteint 93% des entreprises (soit 97% des montants investis), contre 86% en 2022.



DONNÉES D'ENTRÉES UTILISÉES	Secteurs des participations (sectorisation GICS 4 pour les investissements en Private equity et AFIC pour l'infrastructure)	
SOURCES DES DONNÉES D'ENTRÉE	Données SWEN CP	
MODÈLE UTILISÉ	ENCORE, développé par Natural Capital Finance Alliance, en partenariat avec le PNUE-WCMC, et dont la méthodologie d'utilisation de la base de données est propre à SWEN CP	
PRESSIONS	Changement d'utilisation des écosystèmes terrestre, d'eaux douce et océanique	couvert
	Surexploitation	couvert
	Changement climatique	couvert
	Pollution	couvert
	Espèce invasive	couvert
SCOPE POUR L'ENSEMBLE DES PRESSIONS	Scope 1	couvert
	Scope 2	couvert
	Scope 3	non couvert par la méthodologie ENCORE
PÉRIMÈTRE DE L'ANALYSE ENCORE	Fonds de Private Equity, de dette et d'infrastructure de la gamme institutionnelle de SWEN CP (soit 76% des montants investis de SWEN CP – en valorisation courante – relatif au périmètre de ce rapport)	
COUVERTURE	Fonds de Private Equity et Dette	97% des montants investis (en valorisation courante)
	Fonds d'infrastructure	73% des montants investis (les activités de production de biogaz des fonds d'impacts sur le gaz renouvelable ne sont pas couvertes par la méthodologie).
LIMITES MÉTHODOLOGIQUES IDENTIFIÉES	L'estimation réalisée par secteur ne prend pas en compte les spécificités des pratiques des entreprises (estimation sectorielle). La base de données ne permet pas de couvrir les impacts et dépendances au niveau du scope 3.	



3.4 Indicateurs environnementaux

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions, impacts sur la biodiversité et empreinte biodiversité

Estimation qualitative de nos dépendances aux services écosystémiques via l'outil ENCORE

Concernant les investissements en Private Equity et en dette, il est estimé que 58% des investissements réalisés ont un niveau de dépendance faible aux services éco-systémiques. Due à des changements méthodologiques, le nombre de participations passant d'un niveau de dépendance faible à moyen a augmenté. Cependant, l'exposition des entreprises à un niveau de dépendance fort ou très fort est stable (16% en 2023, 14% en 2022).

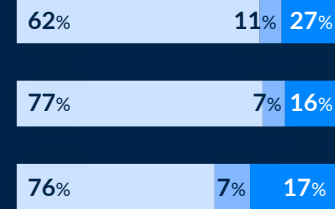
Concernant les investissements en infrastructures, le niveau de dépendance forte aux services écosystémiques est estimé à 52% contre 59% en 2022. Les investissements dans la production d'énergie, représentant une part importante des fonds d'infrastructures, expliquent en majorité la plus grande dépendance des fonds d'infrastructures par rapport aux fonds de Private Equity et de dette. Ces investissements sont en effet fortement dépendant à l'accès à l'eau et à sa qualité ainsi qu'à la protection offerte pas les écosystèmes en matière de tempêtes et d'inondations.

Sur les 21 services écosystémiques évalués, les fonds de Private Equity, de dette et d'infrastructures sont particulièrement dépendants à trois d'entre eux : l'accès aux eaux superficielles et souterraines et à la protection contre les inondations et les tempêtes assurée par la végétation.

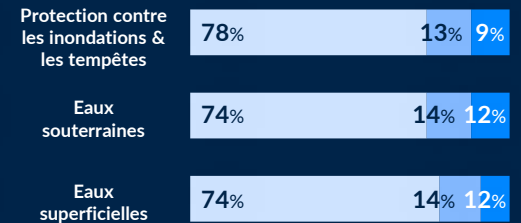
Ainsi, 12% des investissements réalisés en Private Equity et en dette sont estimés comme ayant une dépendance forte à très forte sur les eaux souterraines (pour rappel, les estimations sont effectuées sur des bases sectorielles). Cette dépendance est de 17% pour les investissements réalisés en infrastructures. L'eau est nécessaire à la production de biens et services ainsi qu'à la production d'énergie. Les entreprises du secteur de la télécommunication et le secteur de l'industrie ont besoin d'un climat stable et les inondations et les tempêtes peuvent fortement porter préjudice à leurs activités.

TOP 3 DES DÉPENDANCES FORTES AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

FONDS D'INFRASTRUCTURE



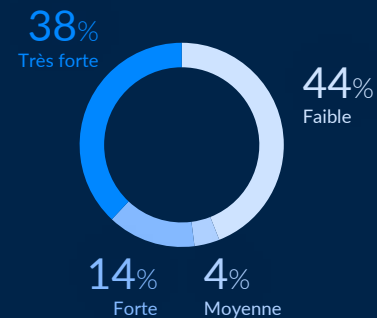
FONDS DE PRIVATE EQUITY



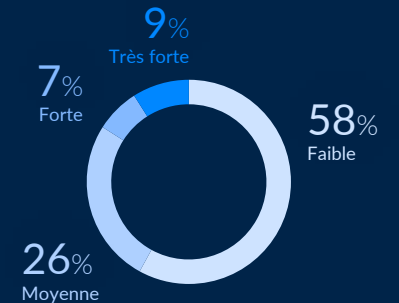
- Impact faible
- Impact moyen
- Impact très fort

RÉPARTITION DES DÉPENDANCES DES FONDS SWEN CP AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

FONDS D'INFRASTRUCTURE



FONDS DE PRIVATE EQUITY





3.4 Indicateurs environnementaux

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions, impacts sur la biodiversité et empreinte biodiversité

IMPACTS

La dégradation des écosystèmes est due aux activités humaines. On distingue cinq facteurs directs qu'exercent les êtres humains sur la biodiversité. Ils regroupent les changements dans l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe, le changement climatique, les pollutions et les espèces envahissantes.

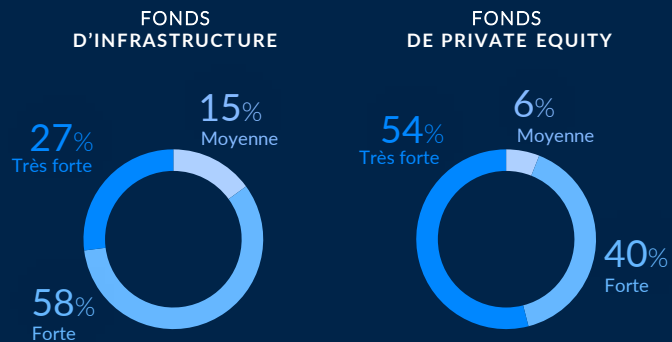
L'impact des investissements de SWEN CP sur la biodiversité est évalué selon les différentes pressions exercées sur la biodiversité sur la base de leur secteur d'activité. Un investissement a un fort impact sur la biodiversité selon SWEN CP lorsque son impact est estimé comme « fort » sur au moins une pression selon la base ENCORE.

Ainsi, 85% des investissements réalisés en Private Equity et en dette ont un niveau d'impact fort ou très fort sur la biodiversité d'après leur secteur d'activité. Cela s'explique notamment par les investissements réalisés dans le secteur de la production alimentaire et de la santé. Sur les actifs d'Infrastructure, ce pourcentage est de 94%.

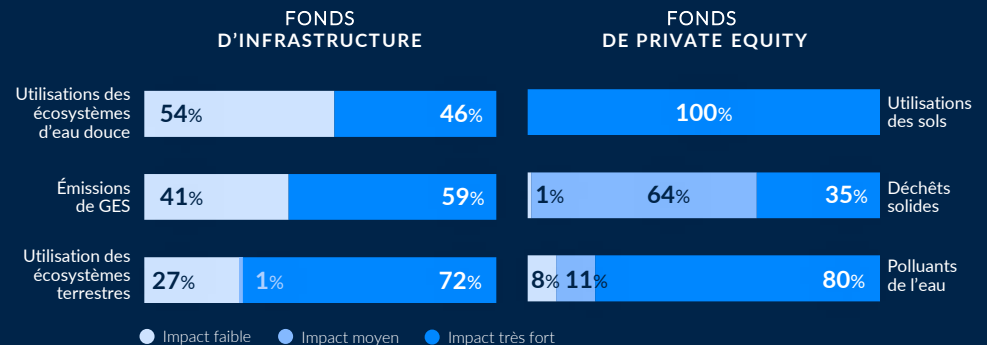
Comme illustré par le graphique ci-dessous, l'ensemble des investissements en Private Equity et en dette ont un impact fort sur l'utilisation des sols, c'est-à-dire que leur empreinte au sol implique une modification des écosystèmes terrestres. Les autres principaux impacts correspondent à la production de déchets, liés aux investissements dans le secteur de la santé, et l'émission de polluants dans l'eau, liés aux investissements dans le secteur de la santé et de la production de matériel informatique.

Les investissements en infrastructures ont des impacts forts sur l'utilisation des écosystèmes terrestres et d'eau douce et l'émission de gaz à effet de serre. En effet, les investissements dans les secteurs de la production d'énergie et le transport impliquent l'utilisation et la modification d'écosystèmes. Les émissions de gaz à effet de serre sont particulièrement liées aux investissements dans la production d'énergie.

RÉPARTITION DES IMPACTS DES FONDS SWEN CP SUR LA BIODIVERSITÉ



TOP 3 DES IMPACTS DES FONDS SUR LA BIODIVERSITÉ





3.4 Indicateurs environnementaux

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions, impacts sur la biodiversité et empreinte biodiversité

PAI #7 – Tab 1

6,4%

activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité

Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones

Taux de couverture : 54%

PAI #8 – Tab 1

0,00⁰⁰⁰⁰⁰² tonnes

de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements

par million d'euros investi, en moyenne pondérée

Taux de couverture : 38%

PAI #9 – Tab 1

0,00⁰⁰⁰⁰⁷ tonnes

déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements

par million d'euros investi, en moyenne pondérée

Taux de couverture : 40%



ACTIONS DE PRÉ-INVESTISSEMENT

Au cours de sa phase de diligence raisonnable, SWEN CP interroge chaque entité, à l'aide des questionnaires ESG, sur les risques et les politiques en matière de biodiversité, le traitement des déchets et la consommation d'eau, si cela s'avère pertinent pour l'opportunité d'investissement spécifique. L'identification des performances de durabilité liées à l'impact sur la biodiversité, l'eau et les déchets jugées insuffisantes, sans perspectives sérieuses de développement, peut entraîner le refus de l'investissement. Concernant les émissions dans l'eau et les déchets, SWEN CP s'attend au respect des seuils établis par industrie, par les réglementations et les autorités locales. Depuis 2023, SWEN CP traite systématiquement les risques liés à la biodiversité en utilisant le cadre TNFD lorsque cela est pertinent pour l'opportunité d'investissement et évalue également les impacts et les dépendances de l'investissement.

ACTIONS POST-INVESTISSEMENT

SWEN CP surveille les risques liés à la biodiversité et les politiques mises en œuvre par l'entreprise, le traitement des déchets et la consommation d'eau, au cours de la période de détention, par le biais des questionnaires ESG annuels. Depuis 2022, SWEN CP évalue également l'empreinte de ses investissements sur la biodiversité. Depuis 2023, SWEN CP traite systématiquement les risques liés à la biodiversité en utilisant le cadre TNFD lorsque cela est pertinent pour l'opportunité d'investissement et évalue également les impacts et les dépendances de l'investissement pour les services écosystémiques.



3.4 Indicateurs environnementaux

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions, impacts sur la biodiversité et empreinte biodiversité

Empreinte biodiversité

SWEN Capital Partners a réalisé pour la première fois en 2022 une étude d'estimation de l'empreinte biodiversité de ses investissements au 31/12/2021. En 2024, SWEN Capital Partners a renouvelé l'exercice sur les données d'investissement au 31/12/2023 en utilisant la métrique GBS (Global Biodiversity Score) développée par CDC Biodiversité.



Le GBS couvre les principales pressions sur la biodiversité terrestre et aquatique d'eau douce, elle permet de quantifier les impacts des entreprises et actifs d'infrastructures financés sur les écosystèmes en intégrant leur chaîne de valeur. L'unité utilisée, le MSApb* permet de quantifier une valeur d'impact d'une entreprise (ou de manière agrégée d'un portefeuille) sur la biodiversité en intégrant impacts statiques et dynamiques.

Le calcul d'empreinte GBS est actuellement en cours, il nécessite encore des affinements pour être présenté dans le rapport. Se référer au rapport qui sera publié sur le site Internet de SWEN CP dans le courant du troisième trimestre 2024 pour accéder aux résultats obtenus.



MÉTHODOLOGIE DE L'ESTIMATION EMPREINTE CARBONE GBS – MSAPPB*

DONNÉES D'ENTRÉES UTILISÉES	Secteurs des participations (sectorisation GICS 4 pour les investissements en Private equity et AFIC pour l'infrastructure; localisation, chiffre d'affaires)	
SOURCES DES DONNÉES D'ENTRÉE	Données SWEN CP	
MODÈLE UTILISÉ	GBS (Global Biodiversity Score) développée par la CDC Biodiversité. Un impact de 1 MSA.km ² équivaut à la destruction de 1 km ² de zones naturelles vierges.	
PRESSIONS	Changement d'utilisation des écosystèmes terrestre, d'eaux douce et océanique	couvert
	Surexploitation	couvert
	Changement climatique	couvert
	Pollution	couvert
	Espèce invasive	Non-couvert
BIOME	Terrestre	couvert
	Eau douce	couvert
	Marin	non couvert par la méthodologie
PÉRIMÈTRE DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ	Fonds de Private Equity, de dette et d'infrastructure de la gamme de fonds institutionnelle et dédiée de SWEN CP classifiés article 8 et 9 (soit 36% des montants investis de SWEN CP – en valorisation courante – relatif au périmètre de ce rapport) Pour la gamme de fonds SWIFT et pour un fonds dédié, SWEN Capital Partners a procédé à une analyse bottom-up pour calculer l'empreinte biodiversité.	
COUVERTURE	Fonds de Private Equity et Dette	En cours d'actualisation
	Fonds d'infrastructure	En cours d'actualisation
LIMITES MÉTHODOLOGIQUES IDENTIFIÉES	L'estimation réalisée par secteur ne prend pas en compte les spécificités des pratiques des entreprises (utilisation de facteurs sectoriels). La base de données ne permet pas de couvrir les impacts sur le biome marin et n'intègre pas les espèces invasives. Par ailleurs l'indisponibilité ou la fiabilité incertaine de certaines données économiques et financières dégradent la qualité des résultats	



3.4 Indicateurs environnementaux

Alignement à la Taxonomie européenne

SWEN Capital Partners a fait le choix de **publier trois indicateurs démontrant de la contribution de ses investissements à la Transition Énergétique et Écologique (TEE)** :

Une estimation de l'**éligibilité** de nos investissements à la Taxonomie Européenne

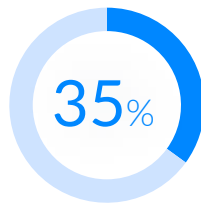
Une estimation de de l'**alignement** de nos investissements à la Taxonomie Européenne

La **part** de nos investissements contribuant à la TEE selon le label **Greenfin**

Les indicateurs liés à la Taxonomie Européenne sont estimés lorsque possible par SWEN CP car les entreprises de moins de 500 salariés salariés (et prochainement celles de plus de 250 salariés) constituant notre univers d'investissement n'ont pas d'obligation réglementaire de publier la part de leurs activités alignée avec la Taxonomie Européenne. SWEN CP n'est donc pas en mesure de calculer l'alignement à la Taxonomie pour l'ensemble de ses fonds et investissements de manière agrégée. Cela par manque de données de qualité et fiable. SWEN CP travaille à la mise à jour des ces données ces données pour être en mesure de publier cette information sur un périmètre de plus en plus étendu à l'avenir qui ne soit pas celui reporter dans ce rapport à savoir relatif à sa gamme de fonds d'Impact.

En 2023, la part verte représente 35% des fonds de Private Equity et de dette et d'infrastructure (données en valeur liquidative).

PART D'INVESTISSEMENTS CONTRIBUTANT À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



FONDS D'INFRASTRUCTURE, de PRIVATE EQUITY & DE DETTE

	ELIGIBILITÉ À LA TAXONOMIE	ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE	PART VERTE
TYPE DE RÉSULTATS	Données réelles	Données réelles	Données réelles
DONNÉES D'ENTRÉES UTILISÉES	Secteurs d'activité notamment via code NACE	Données reportées par les sociétés de gestion et les participations	Secteur d'activité
SOURCES DES DONNÉES D'ENTRÉE	Campagne de collecte de données ESG réalisée par SWEN CP Rapports trimestriels des fonds	Due Diligence ESG réalisée par SWEN CP Campagne de collecte de données ESG réalisée par SWEN CP Rapports trimestriels des fonds	Due Diligence ESG réalisée par SWEN CP Campagne de collecte de données ESG réalisée par SWEN CP Rapports trimestriels des fonds
RÉFÉRENTIEL	Taxonomie Européenne	Taxonomie Européenne	Label Greenfin
PÉRIMÈTRE	Fonds d'impact (soit 15,3% des investissements de SWEN CP en valeur liquidative)	Fonds d'impact (soit 15,3% des investissement de SWEN CP en valeur liquidative)	Fonds de Private Equity, de dette et d'infrastructure (soit 99% des investissements de SWEN CP)





3.5 Indicateurs sociaux

Liés aux questions sociales et de personnel*

PAI #13 - Tab 1

16%

mixité au sein des organes de gouvernance

Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés, en % du nombre de membres

Taux de couverture : 60%

PAI #12 - Tab 1

21,8

écart de rémunération entre hommes et femmes

au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)

Taux de couverture : 48%

PAI #1 - Tab 3

18%

d'investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail

Taux de couverture : 61%



ACTIONS DE PRÉ-INVESTISSEMENT

Au cours de sa phase de diligence raisonnable, SWEN CP interroge systématiquement chaque entité, à l'aide des questionnaires ESG, sur leur prise en compte des questions sociales et de l'emploi, et notamment sur l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes et sur la diversité des genres. L'identification de problèmes de diversité liés à la performance en matière de durabilité jugés insuffisants, sans perspectives sérieuses de développement, entraînerait le refus de l'investissement. En outre, SWEN CP procède à une vérification des controverses afin d'évaluer toutes les constatations matérielles concernant les pratiques sociales et de gouvernance des principales parties prenantes des sociétés et actifs évalués.

ACTIONS POST-INVESTISSEMENT

La prise en compte des questions sociales et des questions relatives aux salariés, y compris les indicateurs sélectionnés dans le tableau 3 du PAI, fait l'objet d'un examen et d'un suivi systématiques par le biais des questionnaires ESG annuels, notamment les indicateurs non ajustés relatifs à l'écart de rémunération et à la diversité des genres. En outre, SWEN CP utilise le suivi de controverse pour surveiller les pratiques sociales et de gouvernance des principales parties prenantes de l'opération.

*Relatifs aux indicateurs (tableau 1) de la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Couverture exprimée en pourcentage de la valorisation au 31/12/2023.



3.6 Indicateurs de gouvernance

Liés au respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption

0%

d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des **violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

PAI # 10 – Tab 1

Taux de couverture : 60%

46%

d'investissements dans des sociétés qui n'ont **pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

PAI # 11 – Tab 1

Taux de couverture : 58%

ACTIONS DE PRÉ-INVESTISSEMENT

Au cours de sa phase de diligence raisonnable, SWEN CP interroge systématiquement chaque entité, à l'aide des questionnaires ESG, sur ses pratiques de gestion des risques afin de garantir une prise en compte adéquate des principes du Pacte Mondial ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'équipe Finance Durable surveille également le score de risque pays lié à l'ESG et à la corruption (devoir de vigilance) et procède à une vérification des controverses, afin d'évaluer toutes les controverses matérielles concernant les pratiques sociales et de gouvernance pouvant affecter les principales parties prenantes des sociétés et actifs évalués.

ACTIONS POST-INVESTISSEMENT

La prise en compte des principes du Pacte Mondial ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales fait l'objet d'un examen et d'un suivi systématiques au moyen des questionnaires ESG annuels. Il en va de même pour les problématiques liées à l'éthique des affaires et de lutte contre la corruption. SWEN CP utilise le suivi des controverses pour surveiller les pratiques sociales et de gouvernance des principales parties prenantes des sociétés et actifs investis.





04

Dialogue et stratégie d'engagement

1. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion p.42
2. Présentation et bilan des votes en Assemblée Générale sur l'exercice 2023 p.44



4.1 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion

Le dialogue et l'engagement sont l'un des principaux piliers de la stratégie Finance Durable de SWEN Capital Partners. SWEN Capital Partners a développé une politique d'engagement actionnarial, qui intègre sa politique de vote, disponible sur son site internet et applicable aux fonds et portefeuilles gérés sous mandats. Cette stratégie d'engagement vise en particulier à réduire les risques ESG identifiés au sein des participations et sociétés de gestion en leur présentant notamment des recommandations face aux risques identifiés. Elle comprend également une enquête annuelle basée sur un questionnaire ESG qui permet de collecter des informations provenant des sociétés de gestion des fonds dans lesquels les portefeuilles gérés par SWEN Capital Partners sont investis, des actifs sous-jacents de ces fonds et des entreprises investies en direct.

Accompagner et sensibiliser les sociétés de gestion

SWEN Capital Partners souhaite s'inscrire dans une démarche de sensibilisation et de progrès et se rend disponible pour accompagner et conseiller les sociétés de gestion qui en font la demande.

Nous organisons ainsi régulièrement des réunions dédiées avec des sociétés de gestion pour échanger sur les pratiques d'intégration ESG et communiquons à cette occasion des éléments de comparaisons des performances en utilisant notre base de données extra-financières.

Les sociétés de gestion pour lesquelles les portefeuilles gérés/conseillés par SWEN Capital Partners sont souscripteurs d'un ou plusieurs fonds sont interrogées chaque année via un questionnaire annuel ESG sur leurs pratiques RSE et leur politique d'investissement responsable.

En 2023, plus de 200 sociétés de gestion et 2 400 participations et actifs d'infrastructure ont été interrogées par les équipes de SWEN Capital Partners



Par ailleurs, SWEN Capital Partners assure un suivi des pratiques et performances ESG des sociétés de gestion par le biais d'un renforcement progressif de ses exigences contractuelles : nous demandons notamment dans les side letters signées avec les sociétés de gestion, outre la participation à la campagne annuelle de collecte de données ESG, que des rendez-vous spécifiques soient organisés sur des thématiques précises, telle que l'approche climat mais également en matière de biodiversité. Sont également demandés dans le cadre de nos side letters que les fonds qui se fixent un objectif minimum en matière d'investissement durable ou en matière d'alignement à la Taxinomie Européenne puisse apporter des éléments concrets au regard des objectifs établis.

En 2023, SWEN Capital Partners a organisé 11 présentations de fiches feedbacks avec des sociétés de gestion afin de leur partager les résultats de l'analyse ESG menée par SWEN Capital Partners et la comparaison de leurs pratiques ESG au benchmark de leurs pairs.



4.1 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion



Accompagner les investissements en direct

Dans le cadre de ses investissements directs, SWEN Capital Partners inscrit le plus souvent son engagement dans un contexte actionnarial comprenant d'autres investisseurs, avec lesquels une certaine coordination est requise. Nos équipes œuvrent en faveur de davantage d'intégration de critères ESG et se rendent disponibles auprès de leurs co-investisseurs et des dirigeants des sociétés investies.

En 2023, SWEN CP a ainsi proposé à 4 entreprises d'être accompagnées par un cabinet externe dans la mise en place d'une feuille de route RSE. Ces missions, qui s'inscrivent dans une phase de test, ont été financièrement prises en charge par SWEN CP. En 2024, conformément à notre stratégie Finance Durable, nous accélérerons la mise en place d'une stratégie d'accompagnement pour ses participations détenues en direct.

Une mission d'engagement commune a été réalisée en 2023 et se poursuit en 2024 avec une société de gestion spécialisée dans le secteur de l'agroalimentaire. Cette mission a pour objectif d'analyser de manière approfondie les risques et opportunités en matière de biodiversité de sept entreprises du secteur agroalimentaire selon la démarche LEAP proposée par la TNFD et de restituer les conclusions de cette analyse aux entreprises afin de les aider à mettre en œuvre une stratégie biodiversité.

En phase de suivi, les participations en portefeuille sont également interrogées chaque année sur la base des questionnaires annuels ESG complétés en ligne, via un outil de collecte et de gestion des données ESG. Les données remontées par chaque participation permettent de piloter la performance ESG (et d'impact, le cas échéant) des fonds et de calculer des indicateurs présentés dans les reportings ESG annuels des fonds de Private Equity, de dettes et d'infrastructure et mandats gérés ou des conventions de conseil par SWEN Capital Partners.

Par ailleurs, dans le cadre de ses produits financiers à impact, SWEN Capital Partners échange régulièrement avec les dirigeants des entreprises dans lesquelles elle investit afin de mettre en place des indicateurs d'impact, travailler sur des objectifs et suivre leur performance. En 2023, elle a ainsi mis en place par exemple des indicateurs pour 5 investissements réalisés par son fonds d'impact dédié à la régénération des océans.



4.2 Présentation et bilan des votes en Assemblée Générale sur l'exercice 2023

SWEN Capital Partners promeut les bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance, avec la conviction qu'elles sont déterminantes pour la croissance durable des entreprises, la création de valeur à long terme et le bénéfice de toutes les parties prenantes. À travers notre politique de vote et nos démarches d'engagement actionnarial, nous nous engageons auprès de nos participations dans le cadre d'une relation constructive et de long terme via laquelle nous cherchons à favoriser l'émergence de structures de gouvernance transparentes, responsables et équilibrées.

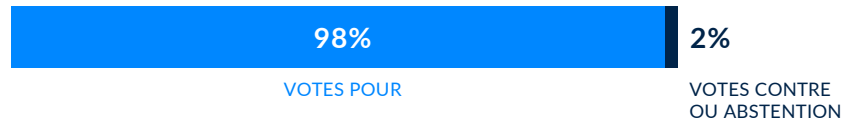
La mise en œuvre de notre politique de vote s'appuie sur la surveillance et l'analyse de chacune des résolutions proposées lors des assemblées générales d'actionnaires, en application des principes de base de la bonne gouvernance qui sont détaillés dans sa politique d'engagement actionnarial. Nous appliquons notre politique de vote de manière pragmatique, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque participation (secteur d'activité, réglementations nationales, enjeux ESG, taille, structure actionnariale, circonstances économiques et financières, etc.).

Votes relatifs aux titres non cotés

Pour les titres non cotés, SWEN Capital Partners exerce les droits attachés à ses participations **sans seuil de détention ou limite géographique**.

Sur l'exercice 2022, SWEN Capital Partners a participé à 96 assemblées générales de sociétés non cotées détenues. Nos équipes ont ainsi analysés 486 résolutions, soit l'intégralité des résolutions soumises lors de ces 96 assemblées. Le vote à chaque résolution a été exprimé selon le schéma ci-dessous :

RÉPARTITION DES VOTES EXPRIMÉS PAR RÉOLUTION ANALYSÉE



Les votes « contre » ou abstention concernent des résolutions pour lesquelles SWEN CP s'est abstenue pour des raisons de conflit d'intérêts, de dissolution de société ou encore de création de bureaux à l'étranger.

SWEN Capital Partners exerce ses droits de votes par différents canaux :

- En participant directement à l'Assemblée Générale, soit physiquement par le biais d'un collaborateur SWEN Capital Partners habilité, soit en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement en donnant procuration à un tiers
- Par correspondance
- Pour les titres cotés, par l'intermédiaire de plateforme ISS- proxy voting services ou Broadbridge

À noter que pour certains des FIA gérés, SWEN CP délègue à des sociétés de gestion tierces la gestion financière des participations ainsi que l'exercice des droits de vote attachés. Les sociétés de gestion délégataires exercent ainsi les votes attachés conformément à leur propre politique de vote. Ces votes ne sont pas intégrés dans le présent compte rendu. SWEN Capital Partners, dans le cadre de l'exercice des droits de vote attachés à ses participations, ne recourt pas à des conseillers en vote.

Votes relatifs aux titres cotés sur un marché règlementé

- Pour les titres cotés sur un marché règlementé, nous exerçons le vote lorsque :
- Nous détenons **plus de 1 % du capital** ou des droits de vote, et
 - Le siège est situé en **France** et dans l'**Union Européenne**.

La majorité des sociétés cotées détenues par les fonds gérés par SWEN CP se situe hors du périmètre de vote du fait de l'existence d'une délégation de gestion financière sur le titre auprès d'une société de gestion partenaire ou du fait d'une détention inférieure à 1% du capital.

Au 31/12/2022, SWEN CP détenait des droits de vote dans 2 sociétés et a voté à 2 assemblées générales sur l'exercice 2023. Nos équipes ont ainsi analysés 58 résolutions lors de ces 2 assemblées, soit l'intégralité des résolutions soumises. Le vote à chaque résolution a été exprimé selon le schéma ci-dessous :

RÉPARTITION DES VOTES EXPRIMÉS PAR RÉOLUTION ANALYSÉE





05

Communication des meilleures pratiques

1. Communication des pratiques et performances de la politique d'investissement responsable p.46
2. ESG Best Practices Honours by SWEN p.47
3. Relations presse, partage d'expertises et événements de place p.48
4. Adhésion à des initiatives et implication dans les actions de place p.49



5.1 Communication des pratiques et performances de la politique d'investissement responsable

L'approche et les engagements de SWEN Capital Partners en matière de finance durable sont présentés sur son site Internet, au travers de sa politique de durabilité, sa politique d'engagement, sa Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, des reportings publics (reporting PRI par exemple), des documentations commerciales et également au sein de la documentation juridique des produits financiers et conventions de prestations de services d'investissements, notamment les règlements ou les statuts.

Par ailleurs, SWEN Capital Partners publie des documents démontrant son engagement volontaire en matière de Finance Durable (politiques sectorielles, doctrine d'impact, politique Finance Durable 2023 - 2025, politique Nature, etc). Les résultats de la mise en place de la politique de durabilité de SWEN Capital Partners sont communiqués aux parties prenantes concernées (clients, sociétés de gestion, salariés, associations de place) via différents canaux et supports. Le tableau ci-dessous résume les rapports produits par SWEN Capital Partners auxquels viennent s'ajouter des communications exceptionnelles en cas par exemple de controverse significative à communiquer.

REPORTINGS ESG ET D'IMPACT	Indicateur de performance ESG	Informations relatives au respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues et sur l'incidence globale du produit en matière de durabilité			Mesure de l'impact	Annuel
REPORTINGS ESG						
REPORTINGS CONTROVERSES	Détails sur les potentiels incidents et/ou controverses ESG					Trimestriel
REPORTINGS PÉRIODIQUES SFDR	Indicateur de performance ESG	Objectif d'investissement durable	Respect des critères environnementaux et sociaux	Alignement taxonomie		Annuel



5.2 ESG Best Practices Honours by SWEN

Le rendez-vous annuel du non coté regroupant +450 professionnels du segment

Depuis 2014, SWEN Capital Partners organise la conférence "ESG Best Practices Honours by SWEN" afin de distinguer, par des « awards » singuliers, les meilleures démarches et innovations d'investisseurs responsables parmi plus de 200 sociétés de gestion issues de l'univers du non coté, sur la base de notre campagne de collecte de données ESG qui précède cette cérémonie. Historiquement un outil d'aide à la décision, la campagne de collecte permet également de suivre les acteurs du secteur et les évolutions des sociétés en matière de durabilité et de performances ESG.

Cet évènement, lancé il y a 10 ans, s'inscrit au cœur de la démarche d'investisseur responsable de SWEN CP. C'est aussi l'occasion de promouvoir les acteurs du secteur et les évolutions des sociétés que nous finançons en matière de durabilité et de pratiques ESG vertueuses.



10^e édition | Ré-génération : des solutions concrètes grâce à l'alliance de la science et la finance

SWEN Capital Partners a organisé le 22 juin 2023 la 10^{ème} édition des ESG Best Practices Honours sous la thématique de l'alliance entre la science et la finance pour parvenir à des solutions concrètes en faveur de la ré-génération de notre écosystème. SWEN CP a confronté la réalité du terrain financier et scientifique en faisant intervenir des scientifiques reconnus, notamment le glaciologue Jean-Baptiste Bosson, Chargé d'expertise « Sciences et Recherches" et scientifique indépendant, Richard Vevers, Fondateur & Directeur Général – the Ocean Agency, ou encore Timothée Parrique, économiste et auteur d'une thèse sur la décroissance. À l'occasion de cet évènement, trois sociétés de gestion ont été récompensées pour leur engagement et initiative ESG : Asper Investment Management (Prix Infrastructure), le fonds d'investissement Revaia (Prix Private Equity) et Edmond de Rothschild Private Equity (Prix Spécial du jury).

Démarche & méthodologie

Composé d'une dizaine d'experts internationaux, le jury s'est appuyé sur les résultats de la collecte de données ESG, réalisée annuellement par SWEN Capital Partners depuis dix ans. Cette collecte est devenue une campagne de référence en France et en Europe pour les sociétés de gestion présentes sur le segment du Private Equity, de la dette privée et des infrastructures. Comme chaque année, les questionnaires évoluent pour intégrer les indicateurs de la réglementation européenne (SFDR, article 29 de la loi énergie-climat...). SWEN CP s'est associé au cabinet de conseil en stratégie INDEFI pour la sélection des 14 nominés des trois catégories de prix.

Les grandes tendances observées de cette édition

Les résultats de notre campagne de collecte 2023 montrent que la biodiversité en est encore à ses balbutiements par rapport au climat et que les deux thématiques ne sont pas encore traitées ensemble, dans leur globalité.

En effet, sur 144 sociétés de gestion répondantes, seules 12% des sociétés de gestion déclarent avoir mis en place une stratégie biodiversité, contre 51% pour une stratégie climat. 69% ont développé des indicateurs de mesure d'empreinte carbone vs 11% pour l'empreinte biodiversité.



5.3 Relations presse, partage d'expertises et événements de place

Relations presse, partage d'expertises

À travers 54 interviews et plus de 21 contenus publiés (+40% par rapport à 2022), SWEN Capital Partners met en avant ses pratiques d'investisseur responsable. L'écosystème nourri par un newsflow dynamique et des interviews régulières permettent à SWEN CP d'occuper le terrain médiatique sur la durée.

En 2023, les temps forts se sont concentrés sur la prise en compte de l'impact dans nos stratégies d'investissements et l'annonce de l'ouverture du non coté aux particuliers. Sur le plan Corporate, la parution de nos deux politiques novatrices, la Politique Finance Durable et la Politique Nature, ont permis à SWEN CP de marquer un intérêt profond auprès de la couverture média financière avec un nombre de retombées en hausse par rapport à 2022.

Partenaire d'événements de place

Les équipes de SWEN Capital Partners jouent un rôle actif au sein des événements de place liés à la finance durable dans le secteur du non coté. À titre d'exemple en 2023, la société de gestion a été sponsor de l'Impact Summit lors de l'International Private Equity Market (IPEM), 1^{er} rendez-vous international du Private Equity entre les investisseurs institutionnels et privés, les gestionnaires de fonds, les prestataires de service du secteur, et les entrepreneurs en quête de financement pour leur développement.

Dans la même démarche, SWEN Capital Partners a été partenaire, pour la première fois, du forum Time to Change, organisé par l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (Af2i), en partenariat avec Option Finance et GreenUnivers, qui réunit l'ensemble des acteurs de la finance durable et de la transition énergétique.

Autre grand événement dont SWEN Capital Partners est sponsor depuis 2022 : ChangeNOW, le plus grand évènement dédié aux solutions à impact positif pour la planète.

Finascope

Swen Capital Partners annonce une refonte de son approche environnementale



NEWS ASSET PRO

By Capital

À la une

SWEN CP dévoile une politique en faveur du climat et de la biodiversité

Politique nature – Swen Capital Partners a horreur du vide

L'AGEFI

ESG

PRIVATE EQUITY

Swen CP met en place une «politique Nature» sur ses investissements

La filiale spécialisée d'Ofi Invest et de Crédit Mutuel Arkéa veut mieux prendre en compte les enjeux climat et biodiversité.



ACTIONS MÉDIAS 2023

21

contenus distribués

54

interviews proposées

1

événement avec la presse



5.4 Adhésion à des initiatives et implication dans les actions de place

SWEN Capital Partners est active au sein des associations professionnelles françaises et internationales pour promouvoir l'intégration des enjeux ESG au sein de la profession (en Private Equity comme en Infrastructure). Cette implication se traduit par la participation active de SWEN Capital Partners à la gouvernance de plusieurs organisations de place spécialisées sur l'investissement responsable ainsi qu'à différents groupes de travail. Cette vigilance permanente sur les enjeux ESG se caractérise également par de nombreuses interventions à des conférences, interviews et publications.

INTÉGRATION ESG



Membre actif des **PRI**, SWEN Capital Partners a participé à différents groupes de travail concernant le private equity et l'infrastructure.



Membre du **Responsible Investment Roundtable** d'Invest Europe, association professionnelle euro-péenne, SWEN Capital Partners participe aux travaux publiés par cette commission.



Membre du conseil d'administration. Signataire de la Charte des investisseurs en capital de **France Invest** et membre du Comité de Pilotage de la Commission Sustainability, elle participe chaque année à plusieurs publications et groupes de travail de France Invest.



Actionnaire de l'initiative NEC depuis 2019. La Net Environmental Contribution est une mesure qui permet d'évaluer dans quelle mesure les entreprises sont en phase avec la transition environnementale et énergétique et avec les objectifs mondiaux d'atténuation du changement climatique.

IMPACT INVESTING



INSTITUT DE LA FINANCE DURABLE
PARIS EUROPLACE

Signataire de la « Déclaration de soutien au développement de la finance à impact » publiée par l'Institut de la Finance durable (ancienne Finance for Tomorrow) et membre de groupe de travail sur l'impact investing.



Membre de la Commission Impact de France Invest, SWEN Capital Partners participe à ses travaux et à leur promotion.

BIODIVERSITÉ



Partenariat scientifique avec l'**Ifremer** (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) dans le cadre du fond Blue Ocean.



SWEN CP a aussi co-fondé et est membre du **comité de pilotage de 1000 Ocean Startups**, une coalition rassemblant des acteurs de l'écosystème de l'océan. En juin 2022, 1000 Ocean Startups a lancé le « Ocean Impact Navigator », un nouveau cadre de mesure de l'impact open-source afin d'harmoniser et renforcer la mesure d'impact sur les innovations liées à l'océan.



Membre du **Cluster Maritime français** qui rassemble tous les acteurs de l'écosystème maritime, de l'industrie aux services et activités maritimes de toute nature.



SWEN CP participe aux groupes de travail de France Invest et de l'Institut de la Finance durable sur la biodiversité.



Fin 2022, SWEN CP est devenu signataire de Finance For Biodiversity Pledge pour contribuer aux différents groupes de travail de l'initiative regroupant des institutions financières.

CLIMAT



Adhésion à l'**initiative Climat International**, SWEN CP s'est engagée à prendre en compte, mesurer, gérer et reporter sur les enjeux carbonés de ses investissements. Elle est membre du Comité Opérationnel de la branche française de l'initiative.



Membre du comité de direction de l'**Association Technique Energie Environnement (ATEE)**.



Membre de l'initiative **World Energy Council** et SWEN CP a signé l'initiative Hydrogène Global.

SWEN CP est membre de **plusieurs organisations liées au gaz et au biogaz** : association Française du Gaz, syndicat professionnel de l'industrie gazière française (gaz naturel, biométhane, biogaz, hydrogène et GPL), membre de France Gaz Renouvelables, membre de Cosortio Italiano Biogas, organisation italienne représentant les acteurs du biogas et de la méthanisation.



06

Prise en compte des critères ESG au niveau de notre gouvernance

1. Gouvernance de SWEN Capital Partners [p.51](#)
2. Politique de rémunération [p.52](#)
3. Prise en compte de la parité [p.53](#)



6.1 Gouvernance de SWEN Capital Partners

La gouvernance de SWEN Capital Partners est composée d'un Conseil d'Administration dont les huit administrateurs sont représentatifs de ses actionnaires institutionnels et mutualistes.

La Direction Générale de SWEN Capital Partners est composée de :

- **Jérôme Delmas**, Directeur Général et mandataire social
- **Hervé Aubert** et **Jean-Philippe Richaud**, Directeurs Généraux Adjoins

La société de gestion s'appuie sur un **comité exécutif** composé de 11 collaborateurs.

La **stratégie ESG** de SWEN Capital Partners est portée par la **Direction Générale** et présentée au **Conseil d'Administration** qui supervise régulièrement sa bonne mise en place. Cette stratégie ESG ne saurait exister sans l'implication constante de l'ensemble des équipes, et notamment des équipes d'investissement qui font partie des principaux acteurs de son déploiement au travers de leurs échanges avec les sociétés de gestion et les entreprises. L'équipe ESG a pour principales missions de répondre aux engagements et à l'ambition de SWEN Capital Partners en matière de finance durable, d'apporter son expertise aux côtés des équipes d'investissement dans les différents dossiers étudiés et suivis, et de satisfaire et d'anticiper les exigences de ses clients.

En 2023, SWEN CP a fait évoluer sa gouvernance ESG afin d'y inclure 3 niveaux :

1. Un **Comité spécialisé du Conseil d'administration** Finance Durable (CFD) présidé par l'administrateur référent Finance Durable. Il a pour rôle d'émettre un avis éclairé sur la définition du plan d'actions de la politique Finance Durable, proposé par le Comité de pilotage Finance Durable (CPFD) et validé par le Comité Exécutif, et sur sa bonne exécution.
2. Des **Comités Exécutifs dédiés aux sujets de Finance Durable** sont également planifiés 3 fois dans l'année pour valider le plan d'action et le budget associé proposé par le Comité de pilotage (CPFD), faire un point à mi-parcours, puis acter le bilan et les perspectives pour l'année suivante.
3. Un **Comité de pilotage Finance Durable** (CPFD), composé de référents nommés au sein de chaque équipe métier, représentant chaque stratégie d'investissement mais aussi les fonctions dites « transverses ». Il se réunit mensuellement et est responsable de proposer, coordonner et suivre l'ensemble des plans d'actions découlant de la Politique Finance Durable. En 2023, le CPFD s'est réuni 6 fois pour notamment valider la Politique Nature et travailler sur des propositions de refonte de la politique de rémunération de SWEN Capital Partners.

Conseil d'Administration



Président du Conseil d'Administration

Jean-Pierre GRIMAUD
Directeur Général
OFI INVEST

Olivier MACQUET

Directeur des Participations
OFI CAPITAL PARTNERS

Thierry VALLET

Adjoint au Directeur des investissements
GROUPE MACIF

Léovic LECLUZE

Directeur des Investissements
MATMUT



Vice-président du Conseil d'Administration

Thomas GUYOT
Directeur du Pôle Produits
CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

Hélène BERNICOT

Directrice Générale
CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

François DELTOUR

Président du Directoire
ARKÉA INVESTMENT SERVICES

Stéphane CADIEU

Directeur de la gestion d'actifs
CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

Comité Exécutif



Jérôme DELMAS
Directeur Générale



Jean-Philippe RICHAUD
Directeur Général Adjoint
CIO



Hervé AUBERT
Directeur Général Adjoint
Secrétaire Général



Diego APONTE VARGAS
Dir. de la Stratégie Internationale et Comm.
Dir. de l'activité Dette Mezzanine



Christian LIM
Directeur de Gestion Blue Ocean



Olivier RAYBAUD
Directeur de Gestion Blue Ocean



Olivier AUBERT
Directeur de Gestion Impact Climat



Xavier LE BLAN
Directeur Gestion Privée
& Innovation



Laurent GHILARDI
Directeur de l'activité
Multi-stratégie Private Equity



Vanessa DOMINGOS
Responsable de la Conformité et
chargée de Contrôle Interne



Thibault RICHON
Directeur de l'activité
Multi-stratégie Infrastructure



Fanny KADOUCHE
Directrice des Ressources Humaines



6.2 Politique de rémunération

SWEN Capital Partners dispose d'une politique de rémunération formalisée et communiquée à l'ensemble des collaborateurs concernés conformément aux obligations issues de la Directive AIFM. Son champ d'application s'étend de la Direction Générale et autres Directions et Responsables des différents départements internes jusqu'aux chargés d'affaires et analystes financiers et ESG (considérés comme les « preneurs de risques »). Elle est mise à jour et validée annuellement par le Conseil d'Administration après avis du Comité Stratégique composé du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration.

Principes et critères de rémunération

La politique de rémunération définit notamment les **7 principes** sur lesquels les règles de rémunération s'appuient, leurs modalités d'application, les critères d'attribution de la part variable et la gouvernance mise en place autour de ce sujet. La politique fixe notamment des règles relatives à la prise en compte des risques, y compris en matière de durabilité, dans l'attribution des rémunérations :

1. La part fixe de la rémunération représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée, décorrélée de la performance des FIA gérés. Elle est suffisamment importante pour ne pas inciter une prise de risque excessive des collaborateurs. Chaque collaborateur est rémunéré au regard des obligations liées à la définition de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France.
2. Les règles sont élaborées de telle sorte que le niveau des rémunérations variables totales attribuées soit en lien avec la richesse créée par SWEN Capital Partners sur le long terme. Aussi la part variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance financière et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques financiers et de risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.) des portefeuilles gérés.

Gouvernance

Le comité stratégique a également pour mission de veiller à l'application de la politique de rémunération. Cette surveillance est effectuée à minima annuellement.

La direction de la conformité et du contrôle interne (DCCI) est chargée de vérifier la conformité de la politique de rémunération aux réglementations applicables (AIFM, SFDR) ; tant en matière de structuration des modes de rémunération que d'application effective de la politique choisie. Ces contrôles s'inscrivent dans le plan annuel de contrôle interne et font l'objet d'une rubrique spécifique au sein du rapport de contrôle émis par la DCCI transmis aux instances de gouvernance (COMEX, CA). La DCCI peut être sollicitée par le comité stratégique sur la conformité des modifications à apporter à la politique de rémunération.

Des informations relatives aux rémunérations versées par SWEN Capital Partners à ses collaborateurs sont disponibles dans le rapport de gestion annuel de la société et dans les rapports de gestion annuels des FIA gérés.

PLAN D'AMELIORATION

En 2023, l'entreprise a travaillé sur la refonte de sa politique de rémunération avec notamment le Comité de Pilotage Finance Durable et poursuit ce travail en 2024. Son objectif est de fédérer l'ensemble des collaborateurs autour des missions que SWEN Capital Partners s'est fixées dans une logique de transparence, d'objectivité et d'engagement. Un travail spécifique a été notamment réalisé sur les indicateurs de performance extra financière dans le cadre de la revue des critères d'attribution des rémunérations.



6.3 Prise en compte de la parité au sein de SWEN Capital Partners

SWEN Capital Partners est signataire de la charte parité de France Invest depuis 2021. SWEN Capital Partners est en passe d'atteindre l'objectif fixé par la charte concernant le nombre de femmes dans les équipes d'investissement. SWEN Capital Partners s'est engagée à ce que les femmes représentent au moins 30% du comité exécutif, elles représentent, pour le moment 17% des effectifs de ce comité.

	Objectif de la charte Parité de France Invest	Données SWEN CP
% de femmes au sein de l'entreprise	NA	48%
% de femmes dans les équipes d'investissement	40% d'ici 2030	34%
% de femmes ayant une responsabilité dans les décisions du comité d'investissement	25% d'ici 2030 30% d'ici 2035	22%
% de femmes au sein du comité exécutif	30% d'ici 2030	17%



Table de correspondance | Structure du rapport entités relatif à l'Annexe F – article 29 de la Loi Énergie Climat

Article D533-16-1 - Code monétaire et financier | III - INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

Thématique	Article	Résumé de l'informations souhaitées	Information	Sections	Commentaires sur l'absence d'information
Démarche générale de l'entité Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)	III.1.a	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité	Présentée	1.1 ; 1.3 ; 2.1 ; 2.2	
	III.1.b	Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs	Présentée	5.1 ; 5.2 ; 5.3	
	III.1.c	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen	Présentée	1.4	
	III.1.e	Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	Présentée	1.5 ; 5.4	
Moyens internes déployés par l'entité	III.2.a	Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	Présentée	1.2	
	III.2.b	Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité	Présentée	1.2	
Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	III.3.a	Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	Présentée	6.1	
	III.3.b	Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité	Présentée	6.2	
	III.3.c	Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	Présentée	6.1	
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	III.4.a	Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	Présentée	4.1	
	III.4.b	Présentation de la politique de vote	Présentée	4.2	
	III.4.c	Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre	Présentée	4.1	
	III.4.d	Bilan de la politique de vote	Présentée	4.2	SWEN CP détient essentiellement des participations non cotées via des structures intermédiaires (fonds de co-investissement/holding) et ne dispose donc pas de droits de votes dans les AG. Dans les AG où SWEN CP disposent de droits de votes, ce type de résolutions ESG n'a pas été présenté. Les décisions en lien avec des enjeux ESG sont prises au sein des board des sociétés non cotées (CA, CS, comité stratégique...)
	III.4.e	Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	Absente	NA	Information non pertinente pour l'entité. En 2024, SWEN Capital Partners n'a pas pris de décision de désengagement sectoriel liées à ses stratégies d'investissements.
Taxonomie européenne et combustibles fossiles	III.5.a	Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique	Présentée	3.4	
	III.5.b	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Présentée	3.3	

Table de correspondance | Structure du rapport entités relatif à l'Annexe F – article 29 de la Loi Énergie Climat

Article D533-16-1 - Code monétaire et financier | III - INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

Thématique	Article	Résumé de l'informations souhaitées	Information	Sections	Commentaires
Publication de la stratégie d'alignement de l'acteur avec les objectifs des articles 2 et 4 l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre	III.6.a	Objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050	Partielle	1.3	En 2023, SWEN Capital Partners s'est engagée, au travers de sa Politique Finance Durable, sur une trajectoire d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris au plus près de +1,5°C à l'horizon 2050. Ce premier engagement est en cours d'ajustement.
	III.6.b	Méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris	Partielle	1.3	Cet engagement est détaillé au travers d'indicateurs, d'un cadre d'analyse spécifique et d'objectifs quantitatifs ainsi que des mesures de suivi de résultat également inclus dans la Politique Nature de SWEN Capital Partners.
	III.6.c	Quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	Absente	NA	Pas encore de quantification des résultats suivi effectué au regard d'un objectif en cours d'ajustement.
	III.6.d	Pour les entités gérant des fonds indiciels, information sur l'utilisation des indices de référence « transition climatique » et « Accord de Paris »	Absente	NA	SWEN Capital Partners ne gère pas de fonds indiciel.
	III.6.e	Rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	Présentée	1.3	
	III.6.f	Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et hydrocarbures non-conventionnels	Présentée	1.3 ; 3.3	Pas encore de suivi effectué au regard d'un objectif en cours de définition
	III.6.g	Éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	Absente	1.3 ; 3.3	Pas encore de suivi effectué au regard d'un objectif en cours de définition
	III.6.h	Fréquence de l'évaluation, dates prévisionnelles de mise à jour et facteurs d'évolution pertinents retenus	Absente	NA	Cela sera effectué lors de la publication de
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	III.7.a	Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992	Présentée	1.3	
	III.7.b	Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	Présentée	3.4	
	III.7.c	Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité	Présentée	3.4	
Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	III.8.a	Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés	Présentée	1.2 ; 2.3 ; 2.4	
	III.8.b	Description des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance	Présentée	2.2 ; 2.3 ; 2.4	
	III.8.c	Indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	Partielle	2.3 ; 2.4	Les équipes Finance Durable et de gestion des risques revoient régulièrement leur process
	III.8.d	Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité	Présentée	2.3	
	III.8.e	Estimation quantitative de l'impact financier	Absente		SWEN Capital Partners n'est pas en mesure à ce jour de publier une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG. Elle manque de données permettant de rapprocher les risques évalués en phase de due diligence avec la valorisation de ces actifs. Elle entend néanmoins prochainement mettre en œuvre les recommandations de la TCFD.
	III.8.f	Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	Absente		SWEN CP développera ultérieurement des indicateurs de suivi de l'impact financier des risques et travaillera à l'établissement d'un cadre méthodologique pour le non-côté.

Table de correspondance | Structure du rapport entités relatif à l'Annexe F – article 29 de la Loi Énergie Climat

ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

Thématique	Article	Résumé de l'informations souhaitées	Information	Sections	Commentaires
Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	5.a	Nom de l'acteur des marchés financiers auquel se rapporte la déclaration des incidences négatives en matière de durabilité	Présentée	Introduction	
	5.b	Prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	Présentée	Introduction	
	5.c	Période de référence de la déclaration	Présentée	Introduction	
	5.d	Résumé des principales incidences négatives	Présentée	3.4 ; 3.5 ; 3.6	
Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	6.a	Informations sur un ou plusieurs indicateurs climatiques ou autres indicateurs liés à l'environnement supplémentaires comme indiqué dans le tableau 2 de l'annexe I	Présentée	3.4 ; 3.5 ; 3.6	
	6.b	Informations sur un ou plusieurs indicateurs supplémentaires sur les questions sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption, comme indiqué dans le tableau 3 de l'annexe I	Présentée	3.4 ; 3.5 ; 3.6	
	6.c	Informations sur tout autre indicateur utilisé pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité	Présentée	3.4 ; 3.5 ; 3.6	
Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	7.a	Date à laquelle l'organe de direction de l'acteur des marchés financiers a approuvé ces politiques	Partielle	Introduction	Se référer au document « Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » publié sur le site Internet de SWEN Capital Partners
	7.b	Répartition des responsabilités concernant la mise en œuvre de ces politiques dans le cadre des stratégies et procédures organisationnelles	Présentée	1.2 ; 6.1	
	7.c	Méthodes utilisées pour sélectionner les indicateurs visés à l'article 6.a, 6.b et 6.c	Présentée	2.3 ; 3.1	
	7.d	Toute marge d'erreur associée aux méthodes visées au point c) du présent paragraphe, ainsi qu'une explication de cette marge	Absente	NA	Se référer au document « Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » publié sur le site Internet de SWEN Capital Partners.
	7.e	Sources de données utilisées	Présentée	2.3 ; 3.4	
Politique d'engagement	8.a	Bref résumé des politiques d'engagement	Présentée	4.1	
	8.b	Bref résumé de toute autre politique d'engagement visant à réduire les principales incidences négatives.	Présentée	4.1	
Références aux normes internationales	9.1	Respect, et dans quelle mesure, des codes de conduite relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationalement reconnues en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations	Présentée	2.2	